



Enregistrement  
Autorisé le 15-07-10



Texte n°: 2010/022

**Gouvernement du Burkina Faso**

**Programme des Nations Unies pour le  
Développement – Burkina Faso**

**Titre du projet :**

***Renforcement des capacités nationales de  
gestion de catastrophes et relèvement de  
crises au Burkina Faso***

**Titre du projet : Renforcement des capacités nationales de gestion de catastrophes et relèvement de crises au Burkina Faso**

Résultat attendu de l'UNDAF	La sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées d'ici 2010
Résultat attendu du CPAP 2006 – 2010	Le dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes est renforcé
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités institutionnelles nationales de gestion de crises et catastrophes (prévention, de réponse) sont renforcées par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination nationale, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques sont renforcées</li> <li>- Un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et le relèvement au niveau central et de deux régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire) est mis en place</li> <li>- La Réduction des Risques de Catastrophes et le relèvement sont intégrés dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), les Plans de Développement sectoriels et régionaux et leur Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)</li> <li>- Le Plan de contingence multirisques mis en œuvre et sa stratégie formulée avec les acteurs nationaux et la réunion des partenaires techniques et financiers tenue en vue de la mobilisation des ressources.</li> </ul>
Agence Gouvernementale de Coordination	Ministère de l'Economie et des Finances
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN)
Autres partenaires :	Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso Ministères de la Santé, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de l'Education, des Transports, de l'Agriculture et de l'Hydraulique, des Télécommunications, de l'Environnement et du Cadre de Vie, des Ressources Animales, de l'Economie et des Finances ; ONG humanitaires ; Croix Rouge du Burkina Faso

Le présent projet de renforcement des capacités nationales de gestion de catastrophes et relèvement de crises représente la contribution du Système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales à travers quatre axes :

- Le renforcement des capacités Institutionnelles de gestion (prévention et réponse) des risques de catastrophes par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination nationale, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.
- La mise en place d'un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes et relèvement (RRC) au niveau central et de deux Régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire).
- L'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes et relèvement dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), les Plans de Développement sectoriels et régionaux et leur Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

Le Plan de contingence multirisque mise en œuvre et sa stratégie formulée avec les acteurs nationaux et la réunion des partenaires techniques et financiers tenue en vue de la mobilisation des ressources.

Période couverte par le Programme de Pays : 2006 – 2010 Composante du Programme : Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et réduction de la pauvreté Titre de l'intervention : <i>Renforcement des capacités nationales de gestion de catastrophes et relèvement de crises au Burkina Faso</i> Award ID : Durée du programme : 3 ANS Arrangement de gestion : Exécution Nationale/ (NEX) Date du Comité local d'approbation des projets (LPAC): 17-03-2009	Budget estimatif total (US\$) : 1 857 858  Ressources totales allouées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution du PNUD: 1 230 000             <ul style="list-style-type: none"> <li>o BCPR: 930 000</li> <li>o PNUD Burkina Faso 300 000</li> </ul> </li> </ul> Part du budget à rechercher (US\$) : 627 858  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement (en nature): 365 000 US\$</li> </ul>
---	--

Approuvé par le Gouvernement:



Lieu, Date : 06 AOUT 2009

Approuvé par le PNUD – Burkina Faso :



Lieu, Date : 26 AOUT 2009

## TABLE DES MATIERES

I.	ANALYSE DE LA SITUATION .....	4
1.1	CONTEXTE.....	4
1.2	LA REPONSE DU GOUVERNEMENT ET DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AUX CRISES ALIMENTAIRES ET AUX CATASTROPHES .....	4
II.	JUSTIFICATION POUR L'APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES .....	6
2.1	LES DEFIS DE LA GESTION DES CRISES DUTS AUX ALEAS CLIMATIQUES ET DES CATASTROPHES AU FASO .....	7
2.2	LES DEFIS LIES A LA VIE CHERE.....	9
III.	STRATEGIE ET OBJECTIFS.....	10
3.1	OBJECTIF GLOBAL DU PROJET .....	11
3.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	12
IV.	CADRE PLURIANNUEL DES RESULTATS ET DES RESSOURCES.....	19
V.	DETAIL DU PLAN DE TRAVAIL DE LA PREMIERE ANNEE .....	24
VI.	ARRANGEMENTS DE GESTION .....	29
6.1	MODALITES D'EXECUTION.....	29
6.2	DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE GESTION DU PROJET .....	29
VII.	CADRE GENERAL DE SUIVI - EVALUATION DU PROJET .....	31
7.1	LES MODALITES DE SUIVI AXE SUR LES RESULTATS .....	31
7.1.1	<i>Rapports obligatoires soumis par le/la Chef de projet pendant la durée du projet .....</i>	<i>31</i>
7.1.2	<i>Outils de suivi à disposition du/de la Chef de projet.....</i>	<i>31</i>
7.1.3	<i>Suivi effectué par l'Assurance du projet .....</i>	<i>32</i>
7.1.4	<i>Suivi effectué par le Comité de Pilotage du Projet .....</i>	<i>32</i>
7.15	AUDIT ANNUEL DU PROJET.....	32
7.2	CONTROLE DE QUALITE DES ACTIVITES .....	32
VIII.	CADRE JURIDIQUE DE MISE EN ŒUVRE .....	33
IX.	ANNEXES.....	34
	ANNEXE 1: JOURNAL DES RISQUES .....	35
	ANNEXE 2: ABREVIATIONS ET ACRONYMES:.....	40
	ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCES GENERIQUES .....	41

## **I. ANALYSE DE LA SITUATION**

### **1.1 Contexte**

Le Burkina Faso est un pays enclavé qui s'étend sur une superficie de 274 000 km<sup>2</sup> et compte environ 14 millions d'habitants (recensement de 2006). La population est à plus de 80 % rurale, 54,9 % jeune et 51,6 % féminine. Avec un indice de développement humain des plus bas dans un contexte de gestion des ressources naturelles fragilisée par les aléas climatiques de la zone sahélienne, il est fortement dépendant de l'Aide publique au développement. L'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) de 2003 a montré que 46.4% de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté. Elle indique par ailleurs que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural : les zones rurales contribuent pour 93.6% à l'incidence de la pauvreté nationale.

Enfin, l'économie du pays est encore fortement agricole : ce secteur représente 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays et emploie 80 % de la population (UNDAF 2006 - 2010).

En plus des causes structurelles de la pauvreté qui touche plus de 40% de la population, le pays fait face à une série de catastrophes naturelles et crises dues, entre autres, aux aléas climatiques et qui mettent en exergue son extrême vulnérabilité. Le répertoire actuel des catastrophes naturelles ou anthropiques qui surviennent régulièrement au Burkina Faso comprend : les sécheresses, les inondations, les épidémies (méningite, fièvre jaune, choléra, paludisme etc.), la pandémie de VIH/SIDA, les incendies, les attaques acridiennes (Nord du Burkina Faso en 2003-2004) et d'autres ravageurs des cultures, les épizooties (grippe aviaire 2005 -2006), les conflits frontaliers, les mouvements de populations (retour de 365 979 burkinabè de la Côte d'Ivoire en 2002-2003), les inondations (en 2007 toutes les 13 régions du pays ont été touchées, avec en tout 146 202 personnes sinistrées, 83 décès, 74 blessés, la destruction de 26 833 maisons et de 2 072 greniers).

Malgré ces efforts constants de réduction de la pauvreté, de nouveaux défis se sont manifestés. Au cours des derniers mois, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production ont connu sur le marché international des hausses sans précédent. Fin mars 2008, l'indice FAO des prix alimentaires avait progressé de 57% par rapport à son niveau de mars 2007. Le prix du baril de pétrole a, quant à lui, dépassé le seuil symbolique de 140 dollars le baril, avant de revenir ces derniers mois à son niveau de 2007. Cette hausse observée au niveau mondial des prix des produits de base et de l'énergie a porté un coup de frein aux efforts du pays sur le chemin de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; même si à moyen et long termes, elle peut constituer une opportunité pour le développement de l'agriculture et des énergies renouvelables comme le biocarburant, la biomasse et le solaire.

### **1.2 La réponse du Gouvernement et du Système des Nations Unies aux crises alimentaires et aux catastrophes**

Le Gouvernement burkinabè a décidé d'intégrer la lutte contre la vulnérabilité des ménages dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) révisé en 2004 et ses différentes stratégies sectorielles. Cette lutte contre la vulnérabilité a au moins une double dimension : la réduction de la vulnérabilité agricole et la mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes.

#### **1.2.1 La réduction de la vulnérabilité agricole**

La réduction de la vulnérabilité agricole repose sur une meilleure utilisation des ressources en eau, l'intensification et la modernisation de l'agriculture et la diversification des revenus des agriculteurs. Plus généralement, « la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion durable des ressources naturelles sont améliorées » qui constitue l'axe 3 du CSLP, répond au souci de sécurité alimentaire dans une approche préventive. Dans ce sens, le Gouvernement burkinabè a adopté en juin 2008 un plan d'urgence pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso dont les interventions sont organisées selon deux axes :

- résoudre les problèmes de pénurie due à la crise alimentaire en ciblant des actions à gains

sont déjà bien maîtrisées par les producteurs. Ce premier axe est financé principalement par les ressources du budget national ;

- atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à moyen terme (à l'horizon 2012) en ciblant des actions visant à accroître, intensifier et diversifier la production agro-sylvo-pastorale, et surtout à dégager un surplus pour l'agro-industrie et l'exportation.

### **1.2.2 La mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes**

Elle s'est traduite au Burkina Faso par les actions suivantes :

#### *a. La mise en place du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)*

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a été créé par décret N° 2004-624/PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004. Le CONASUR est une structure pérenne à vocation humanitaire, chargée de la prévention des catastrophes, de la gestion de secours d'urgence et de la réhabilitation. C'est l'institution gouvernementale de coordination en la matière. A ce titre, il a pour rôle, notamment :

- d'assurer la mise en œuvre du plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'adopter les programmes et rapports annuels d'activités ;
- de veiller à la fonctionnalité du dispositif d'accueil et de réinsertion des personnes qui reviennent d'urgence de l'étranger et des migrations internes de grande ampleur ;
- de proposer toute mesure d'urgence propre à sauvegarder les droits des victimes de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence nationale

Présidé par le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le CONASUR est représenté sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions (Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR) et des départements (CODESUR). Chacun de ces démembrements est chargé, dans le ressort administratif correspondant, (i) de l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes, (ii) de l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin (iii) de l'alerte en cas de catastrophe. Une quinzaine de Départements Ministériels font partie de cette plateforme en tant que membres statutaires. Le Secrétariat Permanent du CONASUR coordonne et exécute les différentes activités de gestion de crise : la conception technique, la mise en œuvre, le suivi, la supervision et l'évaluation des actions programmées.

#### *b. L'élaboration et l'adoption d'un Plan National Multirisques de Préparation et de Réponse aux Catastrophes*

Les activités de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes au Burkina Faso ont été jusqu'ici conçues et mises en œuvre sans cadre technique ou légal de référence. Tirant les conséquences de cette situation, en particulier en ce qui concerne l'efficacité d'action, la première session ordinaire du CONASUR tenue à Ouagadougou en février 2008, a décidé de la nécessité d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'institution. Afin de renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes, cette instance a recommandé l'élaboration d'un Plan national Multirisques de Préparation et de Réponse aux Catastrophes ou Plan de contingence, et d'une Stratégie Nationale assortie d'une Loi d'orientation pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes.

Avec l'appui du Système des Nations Unies, le document de Plan de contingence a été élaboré et validé au cours d'un atelier national tenu les 16 et 17 octobre 2008. Il a fait l'objet d'adoption par le Gouvernement en février 2009, ce qui constitue donc une avancée concrète dans la mise en place d'un environnement formel et de capacités nationales en matière de préparation et de gestion des

catastrophes, en même temps que cela apparaît comme une expérience positive de bonne pratique que le Burkina pourrait partager avec les pays de la sous région.

*c. Les initiatives du SNU en faveur du renforcement des capacités du CONASUR*

Au cours de la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles (1990-2000), le Gouvernement burkinabè a reçu un appui de l'UNITAR, qui a permis de former les membres de la structure et de transformer la Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) en Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), devenu en 2004 Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation. A partir de 2003, et avec le déclenchement de la crise ivoirienne, le SNU a apporté un appui au CONASUR pour le renforcement de ses capacités en gestion de catastrophes. Depuis 2005, plusieurs initiatives impliquant l'UNDSS, le PAM, l'UNICEF, l'UNOCHA, l'OMS, l'IOM et financées par le PAM et l'UNICEF, ont permis de dispenser des formations au profit des membres des structures déconcentrées du CONASUR.

*d. La mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo*

Le Burkina Faso est partie prenante au processus de mise en œuvre du « Cadre d'Action de Hyōgo pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes » adopté en 2005 à Kobe lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. A ce titre, le CONASUR, plateforme nationale en charge de la réduction des risques de catastrophes, élabore chaque année un rapport national qui est soumis au Secrétariat de la SIPC. En 2008, le CONASUR a reçu un appui du SNU dans le cadre de la rédaction et de la validation du rapport national de mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH). Cet appui mérite d'être poursuivi les prochaines années, les parties prenantes devant alors s'assurer du caractère inclusif du processus à travers l'implication de toutes les organisations concernées par la réduction des risques de catastrophes au niveau national (ONG, Mouvement de la Croix Rouge).

En marge du processus global de rapportage sur la mise en œuvre du CAH, le CONASUR a également reçu, depuis 2007, un appui technique du SNU pour l'identification d'activités dans le cadre de l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) dans le système éducatif au Burkina Faso. Cette initiative qui implique le Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation à travers sa Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles (DAMSE) doit se poursuivre par l'organisation d'un atelier de réflexion avec tous les acteurs impliqués dans des activités éducatives ou de réduction des risques de catastrophes, y compris les élèves et les communautés.

*e. L'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS)*

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et adopté en juillet 2007 la Politique Nationale d'Action Sociale qui prend en compte la problématique de la Réduction des Risques de Catastrophes (axe 2 ; programme 7). Cette politique constitue désormais le référentiel de toute intervention en matière de prévention et de gestion des catastrophes dans le pays.

## **II. JUSTIFICATION POUR L'APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

:

Le Document de Programme Pays (CPD) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) contribue à cinq des sept effets UNDAF. Parmi ces cinq effets, figure notamment l'« amélioration de la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et de la gestion des ressources naturelles ». En vue de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, les objectifs poursuivis par le Plan d'Action du Programme Pays (CPAP) sont les suivants : (i) promouvoir la production des petit(es) exploitant(es) agricoles ; (ii) renforcer les dispositifs de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques ; (iii) diversifier et augmenter les revenus des ménages ruraux particulièrement pour les femmes et les jeunes et (iv) assurer une gestion durable des ressources naturelles avec une participation accrue de la femme, y compris aux processus de prise de décision.

Pour les objectifs (i), (iii) et (iv), le PNUD s'est déjà engagé à soutenir le Gouvernement Burkinabé à travers les deux programmes suivants en cours d'exécution: le Programme « Amélioration des Revenus et Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables » (ARSA) et le Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN).

Malgré les contributions des agences du SNU en appui aux efforts du Gouvernement, le Burkina Faso reste confronté à de nombreux défis dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises dues aux aléas climatiques et des catastrophes, tandis que de nouveaux défis comme la vie chère ont fait leur apparition.

## **2.1 Les défis de la gestion des crises dues aux aléas climatiques et des catastrophes au Burkina**

### *a. L'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes dans les processus nationaux de planification et dans les programmes et projets de développement*

Même si l'analyse des risques de catastrophes est prise en compte dans certains programmes sectoriels (cas de la Santé et de l'Action Sociale), cette approche n'est pas suffisamment développée et intégrée dans les principaux processus de planification tant au niveau national, régional que local. Cette situation a pour corollaire l'insuffisance structurelle des ressources publiques allouées à la gestion des catastrophes<sup>1</sup>. En effet, aucune ligne budgétaire n'est allouée aux structures déconcentrées du CONASUR qui fonctionnent avec le personnel représentant les Ministères au niveau local, les ONG, les Associations et la Croix Rouge.

Pour pallier cette insuffisance, la session ordinaire du CONASUR (Février 2008) a recommandé la prise en compte de la dimension prévention et gestion des catastrophes dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont la revue est prévue pour 2009.

### *b. La gestion de l'information sur les catastrophes*

Le Gouvernement burkinabé a mis en place plusieurs systèmes sectoriels d'alerte précoce et d'information dans les domaines comme la santé et la sécurité alimentaire. Cependant, il n'existe aucun mécanisme harmonisé fédérant l'ensemble de l'information disponible sur les risques de catastrophes. Malgré les efforts réalisés par des acteurs comme la Direction de la Météorologie, le Centre Régional de Télédétection, la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), la Direction de la Lutte contre la Maladie (Ministère de la Santé), les ONG et associations réparties sur l'ensemble du territoire, beaucoup reste à faire pour mettre à la disposition du CONASUR des informations pertinentes, à jour et en temps réel dans la perspective d'actions anticipées.

Les difficultés dans ce domaine concernent notamment la remontée des données de terrain depuis le niveau local vers le niveau central, tout comme la faiblesse des liens avec les organisations intergouvernementales de la sous région (comme le CILSS), la Croix Rouge, le FEWS NET ou les institutions nationales et régionales de recherche.

### *c. La disponibilité de bases de données fiables sur les risques de catastrophes*

Au-delà de la difficulté à maîtriser l'information fiable et à temps, le CONASUR ne peut jouer un rôle de coordination, de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les risques de catastrophes que si elle dispose d'une base de données fiable et de capacités en gestion de l'information. Ce qui est loin d'être le cas en ce moment.

d. *L'implication des autorités locales et des communautés*

L'efficacité des actions en matière de gestion des catastrophes repose sur l'implication des Autorités locales et des communautés concernées dans le processus de mise en œuvre. De même, il est reconnu que les capacités des groupes sociaux à faire face aux catastrophes sont fonction de leur niveau de préparation à la gestion des risques. Bien que des dispositions y relatives soient prévues dans l'organisation du CONASUR, les récentes inondations survenues en 2007 ont démontré que ses démembrements au niveau local (Régions, Provinces, Départements ou villages) n'ont ni moyens de fonctionnement réels, ni capacités à faire face à ce type de situation en attendant l'intervention du niveau national. Le développement des capacités locales de prévention et de gestion des catastrophes apparaît d'autant plus important que le processus de communalisation intégrale transfère désormais un certain nombre de compétences de l'Etat aux collectivités locales que sont les Régions et les Communes

e. *Les déficiences des mécanismes de coordination*

Le CONASUR est considéré officiellement comme l'instance de coordination et d'exécution en matière de prévention des catastrophes et de gestion des secours d'urgence et de réhabilitation. Jusqu'ici cependant, les mécanismes de coordination des actions des intervenants face à la diversité des situations d'urgence demeurent extrêmement faibles. Faute d'un mécanisme de coordination formel et fonctionnel, les structures et organismes qui interviennent dans la gestion des catastrophes travaillent généralement de façon indépendante les uns des autres.

f. *La faiblesse des capacités techniques des intervenants*

Les institutions les plus en vue dans la prévention et la gestion des catastrophes que sont le CONASUR (avec ses démembrements) et la DGPC ont des capacités techniques très limitées, tant en ce qui concerne la disponibilité de ressources humaines compétentes que les moyens techniques et opérationnels. Dans ces deux institutions, l'essentiel des capacités reste à construire. La Direction de la météorologie qui semble disposer des capacités techniques relatives doit, quant à elle, faire face une faiblesse structurelle du réseau de surveillance et de collecte des données.

Même si on peut noter l'existence de capacités techniques remarquables dans les institutions sous-régionales (comme le CILSS) ou encore au sein de certaines ONG comme la Croix Rouge du Burkina Faso, les relations de travail avec le CONASUR restent peu développées.

Les cadres des services techniques des ministères, les responsables des collectivités territoriales et des organisations de la société civile, les leaders d'opinion sont autant de personnes sollicitées en cas de catastrophes, sans qu'elles ne disposent d'une formation à la prévention, la gestion et le relèvement suite aux crises.

g. *La gestion des risques de catastrophes et changements climatiques*

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains, subit les conséquences du dérèglement mondial du climat. Il le subit d'autant plus que sa population est majoritairement rurale et pauvre. Les pratiques agricoles et d'utilisation traditionnelle des ressources naturelles ont rendu les systèmes de production rurale extrêmement vulnérables aux effets des changements climatiques que sont les inondations et les sécheresses de plus en plus imprévisibles. La pauvreté des populations rurales, en réduisant leurs capacités de réaction face aux catastrophes naturelles, accroît davantage cette vulnérabilité.

Les défis dans ce domaine sont donc de deux ordres : (i) adapter les pratiques économiques et les habitudes de vie et (ii) développer les capacités de réponse aux effets des changements climatiques. Si le Plan de contingence apparaît comme un début de réponse à court terme à ce défi, le plan d'action national d'adaptation aux effets des changements climatiques adopté en 2006 par le Gouvernement Burkinabè fait office de programme à moyen et long terme dont la mise en œuvre devrait conduire à développer les comportements qui, à défaut de réduire les risques, permettent d'atténuer les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques.

## 2.2 Les défis liés à la vie chère

La flambée des prix des denrées alimentaires au niveau mondial s'est répercutée au plan national par une augmentation importante des prix des denrées importées dans un premier temps puis des denrées locales dans un second temps. Face à cette situation, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Secrétaire Général adjoint et Coordonnateur des Secours d'Urgence des Nations Unies ont invité dans une lettre conjointe les équipes pays de terrain à coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies (SNU) et de l'ensemble des donateurs pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie cohérente qui permette de répondre autant aux défis humanitaires de court terme qu'aux défis de développement de long termes.

C'est dans ce contexte que le Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso a mis en place **un Groupe restreint sur la vie chère**. L'objectif général de ce groupe de travail est d'appuyer le Gouvernement burkinabè dans la définition de sa stratégie de réponse à court, moyen et long terme. Son travail répond à plusieurs objectifs spécifiques:

- assurer un suivi régulier du diagnostic sur la crise et ses conséquences à court, moyen et long termes ;
- alimenter et coordonner l'appui conseil des donateurs à l'attention du Gouvernement burkinabè ;
- suivre et coordonner les interventions des donateurs en réponse à la crise en alignement à la réponse burkinabè à la crise.

Les travaux du groupe restreint ont permis :

*a. d'approfondir le diagnostic sur la crise et ses conséquences sur le développement humain en milieu urbain*

Une enquête de perception a été menée dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso en Septembre 2008. Appuyée conjointement par le Gouvernement burkinabè, le Système des Nations Unies et la Société civile, elle a révélé une diminution du pouvoir d'achat des ménages urbains, en même temps que les marchés urbains sont dans l'ensemble restés correctement approvisionnés, malgré quelques pénuries ponctuelles. L'enquête révèle en particulier que la crise actuelle en milieu urbain est essentiellement une crise d'accessibilité financière et non une crise de disponibilité ; dans ces conditions, les ménages les plus vulnérables ont dû réduire leurs consommations alimentaires et certaines dépenses de santé, engendrant une forte dégradation de leur situation nutritionnelle et hygiénique. L'enquête a également mis en avant que, même en cas de bonne campagne agricole, la hausse des prix et la baisse du pouvoir d'achat devraient se maintenir du fait de la conjoncture internationale.

*b. D'engager des actions d'urgence en milieu urbain*

Dans ce cadre, une mission conjointe FAO/PAM/FIDA/ Banque Mondiale a été organisée en avril 2008 pour aider le Gouvernement à élaborer une stratégie afin de faire face à la flambée des prix agricoles. Cette mission a donné lieu à la préparation d'un plan d'actions à court, moyen et long termes adopté en juin 2008 par le Gouvernement et intitulé « Plan d'actions pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso ». A la suite de cela, le Gouvernement a pris des mesures fortes dans le domaine fiscal (suspension des taxes à l'importation des produits alimentaires de base sur trois mois reconduite à six) et du côté des bailleurs, des opérations d'urgences mais aussi des appuis budgétaires ont été réalisés.

C'est ainsi qu'en concertation avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), avec l'appui de la Coopération Française, a effectué des transferts sociaux à Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Cette intervention novatrice, menée en complément des actions habituelles du PAM, vise à aider les ménages les plus vulnérables à faire face à la réduction de leur pouvoir d'achat et à préserver leur état de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des bons d'achat sont distribués à 300 000 ménages parmi les plus pauvres, qui pourront les échanger dans des boutiques sélectionnées

qu'assistance d'urgence, cette opération revêt un caractère ponctuel. Elle est mise en œuvre pour une période de six mois. Une évaluation sera menée avant la prochaine période de soudure et permettra d'analyser l'efficacité du ciblage et des différentes modalités d'intervention retenues. Le PAM envisage de s'appuyer sur les conclusions de cette expérience pour, en concertation avec le Gouvernement burkinabè, adapter en conséquence les modalités de ses interventions.

*c. De dresser une première matrice des interventions des donateurs*

- ✓ Parallèlement à la mission conjointe ci-dessus et aux actions d'urgence déjà engagées par la France et le PAM, la FAO a initié plusieurs opérations à très court terme, pour accompagner le Gouvernement dans la mise à disposition des producteurs d'intrants agricoles (semences et engrais) pour la campagne agricole 2008/2009 ;
- ✓ La Banque Africaine de Développement (BAD) appuie le Gouvernement dans sa politique d'urgence de relance de la production agricole dans le programme d'appui budgétaire (PASRP IV) pour un montant de 5 millions d'Unités de compte soit environ 3,5 milliards F CFA. En outre, elle a engagé la restructuration de son portefeuille du secteur agricole pour accompagner ce programme d'urgence (engrais, semences, etc.). La Banque Mondiale (BM) soutient également l'approvisionnement en semences. Elle devrait également restructurer son portefeuille afin d'appuyer la commercialisation des produits burkinabè. Le prochain crédit d'appui de cette institution devrait augmenter de 15 millions de dollars. Enfin, la Banque Mondiale, à côté de ses interventions dans le domaine de la production et de la commercialisation agricole, appuiera à la rentrée 2008/2009 les cantines scolaires.
- ✓ L'UNICEF, pour juguler les effets de crise de la hausse des prix de denrées alimentaires, a pris les mesures suivantes :
  - appui au doublement des stocks en intrants pour la prise en charge de la malnutrition aigue sévère et la coordination des ONG au niveau de la Direction de la Nutrition pour une synergie d'actions des interventions de nutrition,
  - appui à la conduite d'une enquête nutritionnelle rapide pour un monitoring de la situation avant et après la période de soudure,
  - appui à la mise en place d'un système de suivi de la prise en charge de la malnutrition aigue sévère,
  - renforcement de l'appui opérationnel aux ONG pour le passage à l'échelle des activités de prévention et de prise en charge de la malnutrition au niveau communautaire,
  - appui à l'accélération de la mise en œuvre des activités de nutrition.

### **III. STRATEGIE ET OBJECTIFS**

Les aspects de Coordination Humanitaire et de Gestion des Risques de Catastrophes font désormais partie de l'agenda du Coordonnateur Résident (CR) et sont pris en compte dans son rapport annuel. En 2005 un poste de Chargé des affaires humanitaires a été créé dans l'objectif d'appuyer la coordination humanitaire et un Groupe de Coordination Humanitaire, échelon national de l'Inter Agency Standing Committee (IASC), a été mis en place, animé par le Chargé des Affaires Humanitaires sous la responsabilité du Coordonnateur Résident.

**Dans le domaine de la gestion des crises dues aux aléas climatiques, des catastrophes et du relèvement au Burkina Faso, outre l'appui au Gouvernement qui a permis d'atteindre les résultats mentionnés au paragraphe 1.2.2, l'un des acquis de l'engagement du Coordonnateur Résident a été l'élaboration de plans de contingence inter agences et la participation de l'UNCT, et de ses partenaires le cas échéant, aux différents processus et mécanismes de mobilisation de ressources dont le processus d'appel consolidé (CAP), le Flash Appeal et le CERF.**

Le bureau du PNUD a requis une mission du BCPR en vue d'appuyer la finalisation d'un document de projet pour le renforcement des capacités nationales de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles initié en 2006. En même temps, et de manière plus systématique, le bureau du Coordonnateur Résident souhaite imprimer à son appui une orientation stratégique basée sur l'anticipation et le renforcement des capacités nationales en matière de prévention, de

la perspective d'un renforcement de la résilience des communautés et sur l'intégration systématique de la Réduction des Risques de Catastrophes dans les stratégies de développement.

Les prochaines étapes, après l'adoption par le Gouvernement du Plan National de Contingence en février 2009, devraient consister en la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan, l'organisation d'un exercice de simulation et la déclinaison du plan national en plans régionaux de contingence. Une attention particulière devrait être accordée à la réduction des risques et vulnérabilités sur le plan alimentaire dans l'objectif de limiter à la fois l'impact de la hausse des prix et celui des facteurs plus structurels d'insécurité alimentaire sur les ménages.

Le bureau du Coordonnateur Résident a donc besoin d'un renforcement de ses propres capacités afin d'être en mesure d'assurer l'accompagnement souhaité par le Gouvernement. La solution proposée consiste à la création, au sein de l'Unité d'Appui à la Coordination du Système des Nations Unies, d'un poste de Chargé(e) de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes (niveau Chargé(e) de programme).

**Sur le chapitre de la lutte contre l'impact de la vie chère**, il apparaît nécessaire, après les résultats ci-dessus obtenus (cf. chapitre 2.2), de passer à une seconde phase dans les travaux du groupe restreint, qui devra permettre de préciser les actions engagées et de définir les conditions d'un passage à l'échelle. Les efforts de cette seconde phase devraient contribuer à alimenter la révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté prévue courant 2009, notamment dans les matières comme la production et la modernisation agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale et la réduction de la pauvreté chronique.

A l'initiative du Coordonnateur Résident, il devrait donc être organisé dans les meilleurs délais une réunion du groupe restreint sur la vie chère en présence des principaux membres du Gouvernement concernés par la crise et la stratégie de réponse gouvernementale. Cette réunion devra permettre au Gouvernement de discuter avec les partenaires au développement sa stratégie de réponse à la crise en concertation avec les organisations des producteurs sur le terrain. Le résultat attendu de cette réunion est une feuille de route qui permettra de finaliser la stratégie de réponse nationale et de cibler la contribution des donateurs pour son financement.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de doter le groupe restreint sur la vie chère d'un cadre permanent qui puisse travailler à temps complet en concertation avec l'équipe pays. Ce cadre devra notamment:

- apporter un appui analytique au cadre de concertation de haut niveau sur les conséquences et enjeux de la hausse des prix des produits de base et de l'énergie ;
- appuyer l'administration burkinabè à opérationnaliser sa stratégie de réponse par des projets et programmes opérationnels.
- suivre les appuis des donateurs à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre de la stratégie nationale ;
- animer le secrétariat technique du cadre de concertation de haut niveau mis en place par le Système des Nations Unies.

### **3.1 Objectif global du projet**

Le projet poursuit un double but :

- Appuyer le développement des capacités du Burkina Faso en matière de gestion (prévention, réponse) des crises et des catastrophes, en s'appuyant sur un dispositif pérenne qu'est le CONASUR et ses démembrements, pour doter le pays d'un cadre politique, légal et opérationnel efficace ;
- Renforcer la coordination des initiatives d'appui du SNU et de la communauté des partenaires pour la formulation de la stratégie de réponse du gouvernement à la hausse des prix et aux crises et catastrophes.

### 3.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre les buts ci-dessus, le projet se fixe 4 objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Renforcer les capacités Institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion des risques de catastrophes par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Objectif 2 : Mettre en place un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au niveau central et de deux régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire).

Objectif 3 : Intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), les Plans de Développement sectoriels et régionaux et leur Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Objectif 4 : Mettre en œuvre le plan de contingence multirisques et appuyer la formulation d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes et de relèvement à valider par les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers en vue d'une mobilisation conséquente des ressources.

Du point de vue stratégique, la mise en œuvre de la présente proposition devra prendre en considération les défis et les contraintes identifiées plus haut ainsi que les recommandations formulées par la Session ordinaire du CONASUR tenue les 21 et 22 février 2008, à savoir :

- ↳ Les appuis analytiques que le projet fournira aidera à la coordination des initiatives et des appuis du SNU et de la communauté des bailleurs de fonds au Gouvernement, en vue de formuler et mettre en œuvre sa stratégie de réponse aux catastrophes mais aussi à la hausse des prix des denrées alimentaires en concertation avec les organisations de producteurs.
- ↳ Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des intervenants, à travers un appui direct à la formulation d'une stratégie nationale et de textes législatifs en matière de prévention et de gestion des catastrophes, la formation technique des cadres hommes et femmes du CONASUR, des points focaux et des partenaires techniques impliqués dans le processus;
- ↳ Le besoin de ressources humaines, financières et matérielles additionnelles, à mettre à la disposition du CONASUR et ses démembrements, par le PNUD et le Gouvernement, afin de produire une valeur ajoutée dans ce processus ;
- ↳ Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national, à travers notamment un appui au fonctionnement du Mécanisme National et Régional de Coordination des secours d'urgence et de la réhabilitation (MNRC) ;
- ↳ Une meilleure implication et participation de tous les acteurs clés (hommes et femmes) dans la prévention et la gestion des catastrophes, à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication destiné à informer et sensibiliser les acteurs dont les leaders communautaires, les décideurs locaux et nationaux sur l'importance de la prévention et de la gestion des catastrophes;
- ↳ Un renforcement du Système d'alerte et le soutien à la collecte, au traitement et à la gestion de données fiables (et sexospécifiées si applicable) sur les risques de catastrophes ;
- ↳ La mise en œuvre du Plan National de Contingence Multirisques adopté en octobre 2008 et une plus grande sensibilisation des autorités nationales autour de cet outil ;
- ↳ La nécessité d'une gestion décentralisée des catastrophes et le rôle accru des communautés et des femmes en particulier, notamment à travers le renforcement des connaissances communautaires sur les risques de catastrophes, l'éducation au changement de comportement ;
- ↳ Le renforcement du lien entre gestion des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques, à travers notamment un appui aux communautés locales pour la mise en œuvre de microprojets pilotes d'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, le projet devrait, à travers les actions ci-après, permettre d'atteindre les résultats suivants :

- **Objectif 1 : Renforcer les capacités Institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion des risques de catastrophes par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.**

**Résultat 1.1.** Les capacités Institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion de risques de catastrophes du Burkina Faso sont renforcées.

**Activité 1.1.1 La formulation d'une Stratégie Nationale de Gestion des Catastrophes et de Relèvement (SNGCR) et l'élaboration d'une loi d'orientation sur la prévention et la réponse aux catastrophes.**

- ✓ Organisation de consultations nationales et régionales pour l'élaboration de la stratégie : animation des concertations par un groupe de consultant(e)s chargé de préparer un avant projet de SNGCR et un avant projet de loi d'orientation. L'avant projet de SNGCR et l'avant projet de loi sont restitués pour appropriation au niveau régional
- ✓ Validation nationale de la SNGCR et adoption de l'avant projet de loi d'orientation : après approbation du Comité de Pilotage du projet, l'avant projet de SNGCR et l'avant projet de loi d'orientation sont soumis à la validation d'un atelier national puis transmis au Gouvernement.
- ✓ Organisation d'une réunion des partenaires pour le financement de la stratégie

**Activité 1.1.2. Le développement des capacités techniques du CONASUR et des autres acteurs clés.** L'activité sera mise en œuvre à travers une série de formations techniques communes ou spécifiques, destinées aux hommes et femmes cadres du CONASUR, des Points focaux et des partenaires techniques du CONASUR.

- ✓ **Formations techniques communes** des cadres des structures parties prenantes à la mise en œuvre du plan de contingence. Elles visent la mise à niveau des cadres des structures publiques et non gouvernementales en charge de la protection civile, de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des centres et de la sécurité des populations, des acteurs humanitaires et de la gestion des abris et autres matériels de survie, tant au niveau central que des 2 régions pilotes d'intervention. Cette mise à niveau portera sur (i) la prévention pour la réduction des risques, (ii) la gestion des catastrophes et (iii) l'évaluation rapide des dommages et dégâts. Trois ateliers de formation seront organisés pour 45 personnes (hommes et femmes) par atelier.
- ✓ **Formations techniques spécifiques**, ciblant des catégories d'acteurs selon leur domaine d'intervention et leur position dans la chaîne de gestion des catastrophes. Ces formations qui toucheront environ 90 personnes (hommes et femmes) au total seront dispensées sous forme d'ateliers regroupant en moyenne 15 personnes. Elles porteront sur des thèmes identifiés par les structures partenaires comme correspondant à des besoins spécifiques, tels que :
  - la gestion des stocks et des entrepôts de matériels de survie,
  - la prise en charge des victimes de catastrophes la gestion des données et prévisions hydrométéorologiques
  - la gestion de l'information et la communication en situation d'urgence
  - l'élaboration et la mise en œuvre de microprojets en faveur de sinistrés dans le cadre des processus de réhabilitation
  - le code de conduite du personnel humanitaire et de la protection civile
  - etc.
- ✓ **Formations de cadres (hommes et femmes) de la structure de gestion du projet (SP/CONASUR et CORESUR) dans les domaines suivants :**
  - la gestion de l'information sur les catastrophes

- la gestion des bases de données

Elles toucheront environ 50 cadres du SP/CONASUR et surtout des 2 CORESUR des régions pilotes du Nord et des Hauts-Bassins.

- ✓ **Formations de cadres de la structure de gestion en suivi-évaluation.** Ce type de formation s'intéressera aux responsables des Directions du SP/CONASUR chargées de la planification et du suivi-évaluation, des responsables des CORESUR, ainsi que des membres de l'UNCT et de certains représentants sectoriels stratégiques. Ces formations incluront en particulier :
  - l'évaluation rapide,
  - l'élaboration des plans d'action,
  - le suivi – évaluation des activités
  - l'élaboration des rapports de situation

**Résultat 1.2** *La coordination du processus de gestion (prévention et réponse) des catastrophes et du relèvement est améliorée au plan national et local.*

**Activité 1.2.1** *L'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un mécanisme efficient de coordination*

Conformément aux recommandations des acteurs contenues dans le Plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes du Burkina Faso, le projet appuiera le fonctionnement du Mécanisme National et Régional de Coordination des secours d'urgence et de la réhabilitation (MNRC), prévu dans le cadre dudit plan. Le MNRC a pour mission de définir les politiques et les grandes orientations concernant la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires. Il a pour tâches de :

- i) contribuer à la définition des axes stratégiques et des principaux domaines de la préparation et de la réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, de même que les ressources pour leur mise en œuvre et pour la mise à jour du plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires ;
- ii) appuyer au plan national et international le plaidoyer nécessaire en vue de la mobilisation conséquente des fonds pour la mise en œuvre du plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires;
- iii) coordonner l'évaluation rapide du plan de contingence et faire un rapport au Conseil des ministres.

Le projet facilitera la préparation, et la tenue d'au moins 2 sessions du MNRC par an au cours de la première année et d'au moins 3 sessions au cours des deux années suivantes. Chaque session se tiendra dans une région différente, en commençant par les deux régions pilotes (Hauts-Bassins et Nord). Il soutiendra en particulier, et dans la mesure des ressources disponibles, toute initiative de réflexion ou de plaidoyer du MNRC visant une plus grande mobilisation de fonds en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan de Contingence.

Au même titre que les rapports dus dans le cadre du suivi-évaluation du projet, les rapports des sessions du MNRC seront communiqués au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies.

**Résultat 1.3.** *Les capacités de réponse décentralisée aux aléas et aux catastrophes sont accrues de même que les capacités communautaires d'adaptation aux changements climatiques.*

**Activité 1.3.1** *La mise en place d'un niveau minimum permanent de capacités d'intervention et de réhabilitation déconcentrées.*

Il s'agit de doter deux Régions pilotes (les Hauts Bassins et le Nord) de capacités minimales à répondre efficacement et rapidement aux besoins immédiats de toute communauté affectée, et de mettre en œuvre les mesures de réinstallation et de réhabilitation, en attendant, le cas échéant, une intervention du niveau national. De façon précise, les capacités à développer dans chaque région pilote devront rendre le dispositif capable de secourir et réinstaller 500 personnes (hommes, femmes et enfants) et de réhabiliter leur cadre de vie.

Ainsi, sous l'autorité et la coordination du CONASUR et de ses subdivisions régionales, départementales et locales, et en collaboration avec des acteurs comme la Direction de la Protection Civile et la Croix Rouge, le projet devra permettre de:

- ✓ donner, grâce aux différents indicateurs des systèmes d'alerte précoce et de surveillance, des éléments pour se préparer à l'imminence de la crise.
- ✓ assurer la formation d'unités sectorielles régionales (comprenant des hommes et des femmes) à l'urgence et à la réhabilitation, en leur donnant les connaissances et les moyens d'évaluer une situation, d'élaborer un plan d'action, d'initier des activités de secours et de relèvement et de transmettre un rapport de situation ;
- ✓ assurer la formation des acteurs régionaux (Hommes et femmes conseillers régionaux) et locaux (Hommes et femmes conseillers municipaux) à l'identification des mécanismes et des outils de gestion de l'après crise en vue de permettre l'insertion des mesures de relèvement post-crise dans les plans régionaux et communaux de développement ;
- ✓ sensibiliser les communautés départementales à la survenue et à la gestion des catastrophes ;
- ✓ appuyer, dans la mesure du possible, en tout cas soutenir toute initiative du Gouvernement visant la mise en place et la gestion de stocks pré positionnés pour répondre aux principaux risques (inondations, sécheresse, épidémies, mouvements de population) ;
- ✓ mettre en place des moyens logistiques et de communications en vue de faciliter l'intervention.

### ***Activité 1.3.2 L'appui aux activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques***

Il s'agira de mettre à la disposition des communautés des 2 régions pilotes, des ressources en vue d'appuyer des activités d'adaptation des communautés de base aux changements climatiques. Ce fonds financera, pendant la durée du Projet, et sur la base d'appel à microprojets, des initiatives novatrices ayant un caractère de démonstration, présentées par des communautés villageoises ou départementales et ayant pour objectifs des changements de comportements ou le développement de pratiques ou technologies d'adaptation aux changements climatiques, conformément aux actions prioritaires définies dans le programme d'action national d'adaptation (PANA).

Un Comité de sélection (composé d'hommes et de femmes) sera mis en place pour élaborer et gérer le mécanisme d'appel à microprojets, examiner les requêtes, sélectionner les projets éligibles qui seront soumis au Comité de Pilotage pour validation.

Ces activités seront coordonnées et suivies sur le terrain par **la Direction du CONASUR en charge de l'appui aux capacités d'intervention déconcentrées.**

Environ 15% du budget global du projet sera consacré aux activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques. Dans la sélection des microprojets soumis par les communautés de base, une attention particulière sera accordée aux projets présentés par des organisations de femmes (groupements, associations) ou de jeunes. Un montant de 270.000 \$ sera destiné à l'appui aux micros projets devra être réservé aux initiatives féminines ce qui représente plus de 15% du budget total.

- **Objectif 2 : Mettre en place un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et le relèvement au niveau central et de deux Régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire).**

**Résultat 2.1 : Un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) sont mis en place et sont fonctionnels au niveau central et des deux Régions d'intervention (y compris au niveau communautaire).**

#### ***Activité 2.1.1 La mise en place d'un système de surveillance et d'alerte précoce.***

Le projet appuiera la mise en place d'un **Système d'Information sur les Catastrophes** dont l'ambition sera de rendre cohérent et efficace le fonctionnement des dispositifs de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et d'archivage, pour le suivi des informations sur les catastrophes. Pour ce faire, le SIC s'appuiera sur les différents systèmes d'alerte précoce (SAP)

Fews Net, le système d'alerte précoce de la santé, de la météo, de l'élevage ou encore l'observatoire sur l'environnement et les changements climatiques.

Le SIC sera organisé à l'image du PA/SISA et permettra d'avoir des informations précises et sexospécifiques dans la mesure du possible sur, entre autres:

- la sécurité alimentaire (Production céréalière et animale) ;
- la nutrition ;
- la santé ;
- les prévisions météorologiques ;
- les conditions socio-économiques de la population ;
- les conflits et les mouvements de populations ;
- divers autres risques (invasions acridiennes, épizooties, etc.)

Il sera animé par l'une des Directions du Secrétariat Permanent du CONASUR dont les missions seront de collecter, analyser et exploiter les informations fournies par les différents systèmes d'alerte précoce, en vue de :

- Comprendre et localiser les aléas
- Assurer une veille permanente et une prévision des risques
- Transmettre l'alerte aux autorités et à la population
- Prendre à temps des mesures appropriées en réponse à l'alerte

Le système d'information sur les catastrophes aura également pour objectif, à travers la mise à disposition d'une information à temps, efficiente et ciblée, d'améliorer l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier de la prévention et de la gestion des catastrophes,

#### ***Activité 2.1.2 La constitution d'une base de données fiables sur les risques de catastrophe***

Le projet appuiera le CONASUR dans la mise en place et la gestion d'une base de données fiables sur les risques de catastrophes. Cette base de données recensera, conservera et mettra à jour les données relatives notamment à :

- ✓ la cartographie détaillée des vulnérabilités et des zones à risques selon leur nature (inondations, sécheresse, mouvements de populations, catastrophes industrielles et technologiques, invasion acridienne, insécurité alimentaire et malnutrition...) A cet effet, le projet appuiera en particulier la réalisation de ces cartes dans les deux (02) Régions pilotes puis, dans un second temps, sur toute l'étendue du territoire national ;
- ✓ la planification des contingences et des ressources ;
- ✓ les données météorologiques ;
- ✓ les ressources et équipements pré positionnés ou disponibles ;
- ✓ etc.

#### ***Activité 2.1.3 L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur la gestion des catastrophes et le relèvement***

Le plan de communication sera élaboré au cours de la première année et aura pour objectif de sensibiliser les hommes et femmes leaders communautaires, les décideurs locaux et nationaux sur l'importance de la prévention et de la gestion des catastrophes et de rendre compte des actions menées par le Gouvernement et ses partenaires dans ce domaine.

Ce plan de communication mettra un accent particulier sur des activités de plaidoyer à l'égard des hommes et femmes décideurs, planificateurs, et personnes ressources aux niveaux national, régional et local. A cet effet, des activités de sensibilisation seront menées à l'attention des CORESUR, les COPROSUR et les CODESUR pour une prise en compte de la dimension Réduction des Risques de catastrophes (RRC) dans les cadres régionaux de lutte contre la pauvreté et les plans locaux de développement.

Le plan aura aussi pour effet de rendre visible les actions du Plan multirisques de gestion des catastrophes et de relèvement.

- **Objectif 3 : Intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes et le relèvement dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), les Plans de Développement sectoriels, régionaux, et locaux et leur Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)**

*Résultat 3.1 : La Réduction des Risques de Catastrophes et le relèvement sont davantage intégrés dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), les Plans de Développement sectoriels et régionaux et leur Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)*

**Activité 3.1.1 La réalisation d'une étude sur les liens entre prévention des catastrophes et relèvement et réduction de la pauvreté**

A travers une analyse des liens entre la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la pauvreté, l'étude s'attachera à montrer les risques d'échec des stratégies nationales de réduction de la pauvreté en cas de survenue de catastrophes, naturelles ou anthropiques. Elle procédera à une analyse critique du niveau de prise en compte actuel de la RRC dans le CSLP, dégagera les pistes d'intégration (sur la base des axes prioritaires du CSLP) et proposera les indicateurs de suivi.

**Activité 3.1.2 L'appui à la participation du CONASUR au processus de révision du CSLP**

Le rapport de l'étude, approuvé par le Comité de Pilotage du Projet, sera validé au cours d'un atelier national regroupant les institutions en charge du suivi du CSLP et les acteurs de la prévention et de la gestion des catastrophes. Les conclusions et recommandations seront versées au processus de révision du CSLP.

Le processus de révision étant formellement institué, l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans ce cadre de planification se fera à partir des ateliers régionaux de révision, au cours desquels les activités de prévention et de gestion des catastrophes seront prises en compte dans les Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté revus. Les deux régions pilotes d'intervention du projet recevront à cet effet une assistance technique ciblée du projet et du Bureau de CR. L'objectif ultime étant la remontée et la prise en compte des activités de gestion des catastrophes et relèvement dans le CSLP national.

- **Objectif 4 : Mettre en œuvre le Plan Nationale de Contingence Multirisques et appuyer la formulation de la stratégie nationale de réponse à valider par les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers en vue d'une mobilisation conséquente des ressources**

*Résultat 4.1. Le Plan de National de Contingence Multirisques est mis en œuvre, et une stratégie nationale de réponse à court, moyen et long termes est formulée et validée au niveau national et une réunion des partenaires organisée pour le financement de la stratégie*

**Activité 4.1.1 Appui à la mise en œuvre du plan multirisques et à l'élaboration de la stratégie nationale de réponse**

Une équipe d'experts placés auprès du Coordonnateur Résident préparera les notes techniques pour le Coordonnateur Résident en vue de l'animation des rencontres du groupe restreint sur la vie chère et des rencontres des partenaires techniques et financiers autour de la réponse à apporter par le Gouvernement. Elle préparera aussi à l'attention du Coordonnateur Résident, les éléments nécessaires à sa participation au mécanisme national de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation prévu dans le plan national de contingence multirisques.

Dans la perspective de passer à une seconde phase des travaux du groupe restreint sur la vie chère en vue d'alimenter la révision du CSLP prévue courant 2009, cette équipe renforcera l'équipe pays en vue de :

- ✓ apporter un appui analytique au cadre de concertation de haut niveau sur les conséquences et enjeux de la hausse des prix des produits de base et de l'énergie ;
- ✓ appuyer le Gouvernement burkinabè à opérationnaliser sa stratégie de réponse par des projets et programmes opérationnels.

- ✓ suivre les appuis des donateurs à court, moyen et long termes pour la mise en œuvre de la stratégie nationale ;
- ✓ animer le secrétariat technique du cadre de concertation de haut niveau mis en place par le Système des Nations Unies.

Enfin, ils apporteront, selon les besoins, une assistance technique au CONASUR, en vue notamment de faciliter (i) la formulation de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes, (ii) la formation technique des acteurs et le plaidoyer, (iii) l'opérationnalisation du MNRC et (iv) le processus d'intégration de la RRC dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

**Activité 4.1.2. Etude des capacités de résilience des ménages vulnérables face à la crise ;**  
Elaboration de notes techniques et conduite d'études complémentaires

**Activité 4.1.3 Evaluation de l'impact des stratégies d'urgence du Gouvernement et de celles des Agences des Nations Unies** (cash transfert, safety nets, filières agricoles, enquêtes auprès de ménages, etc.) et appui à l'élaboration d'une stratégie conjointe de réponse à court, moyen et long termes à la crise, soumise à la validation de l'ensemble des acteurs.

**Activité 4.1.4. Appui à l'organisation d'une réunion des partenaires** pour le financement de la stratégie nationale.

Le plaidoyer que le bureau du CR avec l'appui de l'équipe pays fera pour l'appui à l'organisation de cette réunion permettra de mobiliser d'autres partenaires du SNU qui ne s'étaient pas encore positionnés ainsi que les bilatéraux pour le financement complémentaire des activités du projet et de la stratégie de réponse.

## CADRE PLURIANNUEL DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL Source de financement	Description du budget	Montant (USD)			
		An1	An2	An3				An 1	An 2	An 3	
...es capacités institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion de risques de catastrophes du Burkina sont renforcées en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et de meilleure adaptation aux changements climatiques	1.1.1 Formulation d'une Stratégie Nationale de et de Gestion des Catastrophes et de Relèvement (SNGCR) et élaboration d'une Loi d'Orientation sur la gestion des catastrophes				SP/CONASUR	BCPR	Recrutement de deux consultants pour l'élaboration de la stratégie et du projet de loi	10 000			
						BCPR	Organisation d'un atelier de validation des documents et organisation d'une rencontre avec PTF autour de la stratégie.	16 000			
						BCPR	BCPR	Diffusion de la Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes (coûts audio visuels, impression et dépenses diverses)	4 000		
						BCPR	BCPR	Formations techniques communes (3 ateliers de formation pour 45 personnes (H & F) chaque année)	6 000	6 000	6 000
								Formations techniques spécifiques : 3 ateliers de formation pour 15 personnes (H & F) chaque année	9 000		
								Formation de 50 cadres (H & F) de l'UGP, du CONASUR et des CORESUR en suivi-évaluation.	2 000		
						SP/CONASUR	BCPR	Coûts de tenue de 2 à 3 sessions par an du MNRC :	16 000	24 000	24 000
						SP/CONASUR	BCPR	2 Sessions d'information et de sensibilisation des H & F leaders communautaires dans les 2 Régions pilotes	16 000		
							BCPR	Formation des cadres (H & F) de l'UGP et des 2 CORESUR en gestion des situations d'urgence	8 000		
							BCPR	Moyens logistiques (2 Régions)	PM	PM	PM
							GOV-BF	Personnel technique de l'Etat (2 Régions pilotes)	PM	PM	PM
							ONG	Personnel technique des ONG dans les 2 Régions pilotes	PM	PM	PM
					BCPR	Appui au fonctionnement des CORESUR dans les 2 Régions	14 000	16 000	20 000		

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL Source de financement	Description du budget	Montant (USD)		
		An1	An2	An3				An 1	An 2	An 3
Un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) sont mis en place et sont fonctionnels au niveau central et des deux Régions d'intervention (y compris au niveau communautaire).	1.3.2. Appui aux activités communautaires d'adaptation des communautés aux changements climatiques				SP/CONASUR CORESUR COPROSUR CODESUR	BCPR	↓ Mise en place du fonds d'appui aux microprojets communautaires d'adaptation aux changements climatiques	50 000	90 000	90 000
							↓ Appui au fonctionnement de la cellule de sélection (réunions, missions de suivi terrain)	2 000	2 000	2 000
							↓ Suivi-évaluation déconcentré des microprojets communautaires par les CORESUR/COPROSUR	4 000	4 000	4 000
	2.1.1. Misa en place d'un système de surveillance et d'alerte précoce				SP/CONASUR	BCPR	↑ Equipement informatique et de télécommunication et mise en réseau Internet entre l'UGP, 2 CORESUR et 7 COPROSUR	37 000		
							↓ Formation de 15 Cadres H & F de l'UGP, de 2 CORESUR et 7 COPROSUR à la gestion de l'information sur les catastrophes	7 000		
							↑ Développement sous contrat d'un système d'information sur les catastrophes et mise en réseau des systèmes d'alerte précoce sectoriels	12 000		
							↓ Appui à la collecte et la transmission des données (sexo spécifiques si applicable) à partir du terrain dans 7 COPROSUR	20 000	24 000	24 000
							↑ Equipement informatique (avec logiciels de cartographie, SIG et gestion de bases de données)	6 000		
							↑ Formation des 10 Cadres H & F de l'UGP et des Systèmes d'Alerte Précoce en gestion des bases de données	6 000		
							↓ Réalisation d'une cartographie des vulnérabilités et des zones à risques (sous contrat) : échelle province dans 11 Régions et échelle Département dans les 2 Régions pilotes	20 000	60 000	60 000
2.1.2. Constitution d'une base de données fiables sur les risques de catastrophe					SP/CONASUR	BCPR				

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL Source de financement	Description du budget	Montant (USD)		
		An1	An2	An3				An 1	An 2	An 3
	2.1.3 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la prévention et la gestion des catastrophes					BCPR	↓ Recrutement d'un(e) consultant(e) national pour l'élaboration du plan de communication	3 200		
	3.1.1 Réalisation d'une étude sur les liens entre prévention des catastrophes et réduction de la pauvreté				SP/CONASUR	BCPR	↓ Appui à la mise en œuvre du plan de communication	3 000	3 000	3 000
	3.1.2 Appui à la participation du CONASUR au processus de révision du CSLP				SP/CONASUR, et DEP MASSN	PNUD BF et autres partenaires	↓ Recrutement d'un(e) consultant(e) national pour la conduite de l'étude	28 400		
	4.1.1 Appui à la mise en œuvre du plan multirisques et à l'élaboration de la stratégie nationale de réponse à la crise				Bureau du CR	BCPR	↓ Tenue d'un atelier de validation du rapport d'étude	31 000		
	4.1.2. Etudes des capacités de résiliences des ménages vulnérables face à la crise ; Notes techniques et études complémentaires				Bureau du CR	BCPR	↓ Personnel international et national, Voyages, ateliers, logistique	340 000		
	4.1.3 Evaluation de l'impact des stratégies d'urgence du Gouvernement et de celles des Agences des Nations Unies (cash transfert, safety nets, filières agricoles, enquêtes auprès de ménages, etc.) et élaboration d'une stratégie conjointe de réponse à court, moyen et long termes à la crise, soumise à la validation de l'ensemble des acteurs				Bureau du CR	BCPR	↓ Coûts de Consultants, voyages ; coûts d'organisation d'ateliers	25 000		
	4.1.4 Organisation d'une réunion des partenaires pour le financement de la stratégie conjointe				Bureau du CR	BCPR	↓ Coûts de Consultants, voyages ; coûts d'organisation d'ateliers	25 000		
	5.1 Mise en place du Comité de pilotage et renforcement des capacités du SP CONASUR,				SG/MASSN SP/CONASUR	BCPR	↓ Coûts d'ateliers, Voyages	10 000		
						BCPR	↓ Equipement informatique (pour 4 Départements du SP/CONASUR, 1 Administrateur, 1 Comptable, 1 VNU international et 2 VNU)	30 000		
						BCPR	↓ Equipement audio-visuel pour l'UGP	20 000		

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL Source de financement	Description du budget	Montant (USD)		
		An1	An2	An3				An 1	An 2	An 3
suivi-évaluation requis					BCPR	↓ Véhicule de liaison : 1 véhicule de type Pick Up, deux (2) motos pour les 2 CORESUR des Régions pilotes) et autres matériel et équipements de bureau	80 000			
					BCPR	↓ Salaires personnel d'appui administratif : 1 Administrateur gestionnaire, 1 Comptable, 1 Secrétaire, 3 Chauffeurs	36 230	34 800		34 800
					GOV-BF	↓ Coûts de fonctionnement du CP (tenue de 2 sessions par an ; 2 missions de supervision terrain par an)	PM	PM	PM	PM
					GOV-BF	↓ Salaire des personnels de l'Etat Burkinabé	PM	PM	PM	PM
					GOV-BF	↓ Location de bureaux (contribution Gouvernement)	PM	PM	PM	PM
					BCPR	↓ Fonctionnement : consommable bureautique + carburant + télécommunication /internet :	29 450	40 000		40 000
					GOV-BF	↓ Fonctionnement : Eau+ Electricité	PM	PM	PM	PM
					GOV-BF	↓ Contrepartie GVT pour fonctionnement	PM	PM	PM	PM
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Frais de missions de supervision et suivi terrain	8 000	10 000		10 000
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Mise à disposition de 2 VNU nationaux (pour les deux régions pilotes)	25 200	25 200		25 200
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Mise à disposition d'un(e) VNU international pour 2 ans	45 400	45 400		45 400
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Appui à l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation (sous-contrat)	6 000			
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Evaluation externe en fin de première année	13 000			
					PNUD BF et autres partenaires	↓ Evaluation annuelle et finale à la fin du projet			4 000	10 000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL Source de financement	Description du budget	Montant (USD)		
		An1	An2	An3				An 1	An 2	An 3
	5.4 Audit externe				PNUD	BCPR	↓ Réalisation d'un audit externe par an	3 000	4 000	4 000
						BCPR	↓ Frais d'appui opérationnel (ISS)	29 120		
						Autres partenaires	↓ Frais de gestion (GMS)		27 468	24 990
TOTAL							TOTAL	1 056 000	419 888	381 990
							PNUD BF (et autres PTF)	126 000	419 869	381 990
							BCPR	930 000		
							Gouv (ETAT) du Burkina Faso	PM	PM	PM

## DETAIL DU PLAN DE TRAVAIL DE LA PREMIERE ANNEE

LES ANNUELLES DES ODUITS	ACTIVITES PROGRAMMEES	2009-2010				PARTIE RESPONSABLE	Source du Financement	Description du Budget	Montant (USD)
		Q1	Q2	Q3	Q4				
<p>Les capacités institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion de risques de catastrophes du Burkina sont forcées en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse centralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques</p>	1.1.1 Formulation d'une Stratégie Nationale de et de Gestion des Catastrophes et de Relèvement (SNGCR) et élaboration d'une Loi d'Orientation sur la gestion des catastrophes					SP/CONASUR	BCPR	Coûts de 2 Consultants locaux Organisation d'un atelier de validation de la stratégie et de l'avant projet de loi et organisation d'une rencontre avec les PTF autour de la stratégie.	10 000
	1.1.2 Développement de capacités techniques du CONASUR et des autres acteurs clés					SP/CONASUR	BCPR	Dépenses diverses Ateliers et Formations techniques communes (3 ateliers pour 45 personnes (H&F)) Ateliers de formations techniques spécifiques : 3 ateliers pour 15 personnes (H & F)	6 000
	1.2.1 Appui la mise en place et à l'opérationnalisation au niveau de deux régions et au niveau national d'un mécanisme efficient de coordination					SG/MASSN SP/CONASUR	BCPR	Formation des cadres (H & F) de l'UGP en suivi-évaluation Dépenses de fonctionnement du Mécanisme National et Régional de Coordination	2 000
	1.3.1 Mise en place d'un niveau minimum permanent de capacités d'intervention décentralisées						BCPR	2 Sessions d'information et de sensibilisation des H & F leaders communautaires et des communautés (une par Région pilote)	16 000
							BCPR	Formation de 50 cadres H & F (UGP et CORESUR) en gestion des situations de crise Personnel technique de l'Etat	8 000
							GOV-BF		PM
							ONG	Personnel des ONG	PM

LES ANNUELLES DES PRODUITS	ACTIVITES PROGRAMMEES	2009-2010				PARTIE RESPONSABLE	Source du Financement	BUDGET PROGRAMME	
		Q1	Q2	Q3	Q4			Description du Budget	Montant (USD)
	1.3.2 Appui aux activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques					SP/CONASUR	BCPR	Dépenses de fonctionnement	14 000
								Fonds de financement des microprojets communautaires d'adaptation aux CC	50 000
								Dépenses de fonctionnement de la cellule de sélection des microprojets	2 000
	2.1.1 Mise en place d'un système de surveillance et d'alerte précoce					CORESUR	BCPR	Suivi-évaluation déconcentré des microprojets	4 000
								Achat d'équipements informatiques et de télécommunication (pour UGP, 2 CORESUR, 7 COPROSUR)	30 000
								Mise en réseau informatique de l'UPG avec 2 CORESUR et 7 COPROSUR	7 000
In système d'information intégré sur risques de catastrophes et des îles pour la Réduction des Risques de catastrophes (RRC) sont mis en place fonctionnels au niveau central les deux Régions d'intervention (y compris au niveau communautaire).	2.1.2 Constitution d'une base de données fiables sur les risques de catastrophe					SP/CONASUR	BCPR	Formation de 15 Cadres H & F à la gestion de l'information sur les catastrophes	7 000
								Coûts de consultants pour le développement d'un système d'information sur les catastrophes (1 H/mois)	7 000
								Mise en réseau des systèmes d'alerte précoce sectoriels	5 000
								Appui à 7 COPROSUR pour la collecte, la transmission et la gestion de l'information	20 000
								Achat d'équipement informatique (avec logiciels de cartographie, de gestion de bases de données et de SIG)	6 000

LES ANNUELLES DES BUDGETS	ACTIVITES PROGRAMMEES	2009-2010				PARTIE RESPONSABLE	Source du Financement	Description du Budget	Montant (USD)
		Q1	Q2	Q3	Q4				
		BUDGET PROGRAMME							
							Formation de 10 Cadres H & F (UGP + gestionnaires des SAP) en gestion des bases de données	6 000	
							Coût de consultant local pour la réalisation d'une cartographie des zones à risques au Burkina Faso : Echelle départementale dans les 2 régions pilotes	20 000	
	2.1.3 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la prévention et la gestion des catastrophes				SP/CONASUR	BCPR	Coût de consultant national pour l'élaboration d'un plan de communication	3 200	
							Coûts de communication et de presse (conférences, communiqués de presse, impression, diffusion, etc.)	3 000	
	3.1.1 Réalisation d'une étude sur les liens entre prévention des catastrophes et réduction de la pauvreté				SP/CONASUR	PNUD BF et autres partenaires	Coûts de consultant national pour la réalisation de l'étude (18 HJ)	28 400	
	3.1.2 Appui à la participation du CONASUR au processus de révision du CSLP				MASSN	BCPR	Atelier de validation du rapport d'étude	31 000	
	4.1.1 Appui à la mise en œuvre du plan nationale de réponse à la crise				Bureau du CR	BCPR	Personnel International et national, Voyages, ateliers, logistique	340 000	
	4.1.2 Etudes des capacités de résiliences des ménages vulnérables face à la crise ; Notes techniques et études complémentaires				Bureau du CR	BCPR	Coûts de Consultants, voyages ; coûts d'organisation d'ateliers	25 000	

3 LES ANNUELLES DES MODULS	BUDGET PROGRAMME								
	ACTIVITES PROGRAMMEES	2009-2010				PARTIE RESPONSABLE	Source du Financement	Description du Budget	Montant (USD)
		Q1	Q2	Q3	Q4				
	4.1.3 Evaluation de l'impact des stratégies d'urgence du Gouvernement et de celles des Agences des Nations Unies (cash transfert, safety nets, filières agricoles, enquêtes auprès de ménages, etc.) et élaboration d'une stratégie conjointe de réponse à court, moyen et long termes à la crise, soumise à la validation de l'ensemble des acteurs					Bureau du CR	BCPR	Coûts de Consultants, voyages ; coûts d'organisation d'ateliers	25 000
	4.1.4 Organisation d'une réunion des partenaires pour le financement de la stratégie conjointe					Bureau du CR	BCPR	Coûts d'ateliers, Voyages	10 000
	5.1 Mise en place du Comité de pilotage et renforcement des capacités du SP CONASUR							Achat d'équipement informatique	30 000
								Achat d'équipement audio-visuel	20 000
								Achat de 1 véhicule de liaison (type Pick Up) et 2 motos pour les 2 CORESUR des Régions pilotes) et autres matériel et équipements de bureau	80 000
								Salaires personnel d'appui administratif : 1 Administrateur-gestionnaire, 1 Comptable, 1 Secrétaire, 3 Chauffeurs	36 230
							GOV-BF	Dépenses de fonctionnement du CP	PM
						MASSN	GOV-BF	Salaires des personnels de l'Etat Burkinabè	PM
							GOV-BF	Location de bureaux	PM
							BCPR	Carburant	16 000
							GOV-BF	Consommable de bureau	8 000
							GOV-BF	Eau et électricité	PM
							GOV-BF	Contreperte GVT pour fonctionnement	PM
							BCPR	Télécommunication et Internet	5 450
							PNUD BF et autres partenaires	Frais de mission de suivi et de contrôle	8 000

- le management du Projet est assuré  
- une équipe compétente, dédiée au  
projet, qui assure le suivi-évaluation  
annuel

# NEXE 1 : JOURNAL DES RISQUES

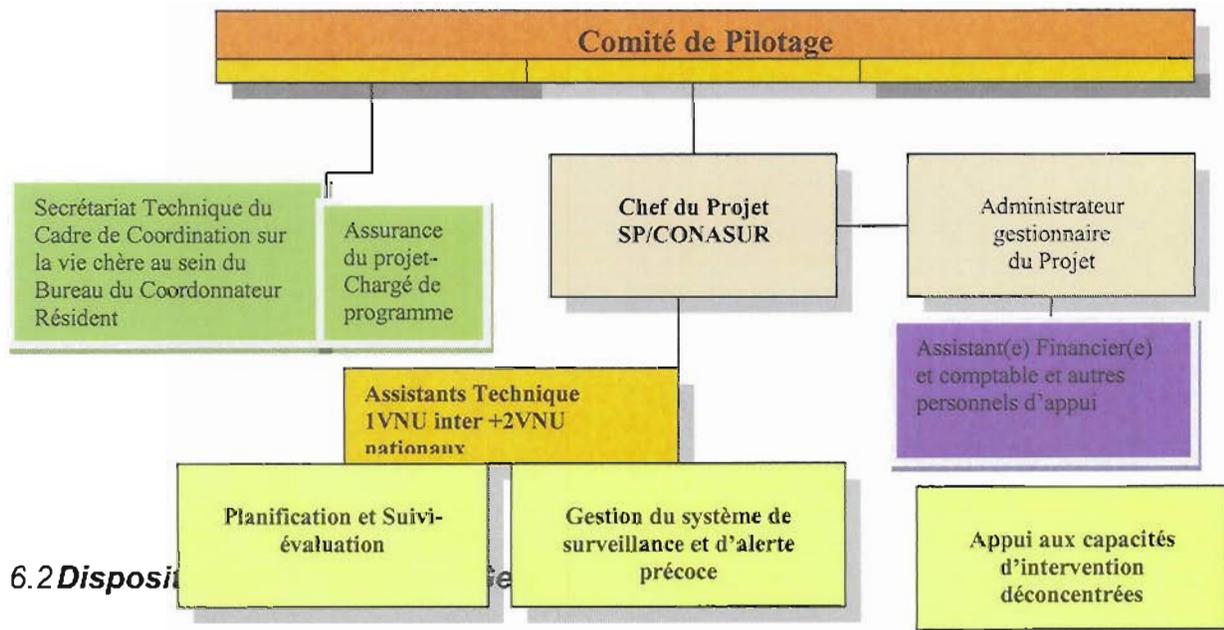
Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière mise à jour
Brève description du risque	Environnemental Financier Opérationnel Organisationnel Politique Réglementaire Sécuritaire Stratégique Autre	Décrire l'effet potentiel sur le projet si le risque était amené à se réaliser <i>Noter l'impact et la probabilité (1 bas - 5 élevé)</i> P= I=	Quelles actions seront prises pour contrer ce risque ?	Personne ayant identifié ce risque	Première date d'identification du risque	Personne désignée pour surveiller le risque	Nul, en diminution, en aggravation, stable	Dernière date de vérification du statut du risque
<b>Composante Renforcement des capacités du CONASUR</b>								
La volonté politique de faire aboutir la loi sur la prévention et la gestion des catastrophes n'est pas suffisante	Politique	La loi adoptée trop tardivement pour servir de cadre légal de mise en œuvre de la stratégie I= 5 ; P= 2	Mener des actions de plaidoyer en direction les décideurs concernés		A la formulation du projet	SG/MASSN	Nul	
La volonté politique d'intégrer la RRC dans le CSLP n'est pas suffisante	Politique	La révision du CSLP (prévue en 2009) ne prend pas en compte la RRC. I= 5 ; P=2	Le processus peut être engagé sans attendre le présent projet.		A la formulation du projet	SG/MASSN		
Les ressources financières ne sont pas mobilisées entièrement ou à temps	Financier	Les résultats attendus du projet ne seront que partiels ; ce qui réduit les chances d'atteinte du but visé I= 4 ; P= 4	Impliquer plus activement le MNRC dans le travail de mobilisation des fonds		A la formulation du projet	SP/CONASUR		
Les ressources financières destinées aux microprojets communautaires d'adaptation aux CC se révèlent insuffisantes	Financier	L'impact recherché sur les communautés locales n'est pas significatif I= 3 ; P= 3	Il faut envisager d'élargir ce volet par le développement de partenariat avec d'autres projets en cours ou prévus dans les régions concernées		A la formulation du projet	SP/CONASUR	Stable	
Les structures déconcentrées du CONASUR ne disposent pas de ressources matérielles suffisantes et de ressources humaines stables	Opérationnel	Le dispositif de développement de capacités déconcentrées ne survivra pas la fin du projet. I= 5 ; P= 3	Engager le Gouvernement à maintenir en place les ressources humaines impliquées dans le processus pilote Élargir dès que possible la formation des ressources humaines potentiellement concernées par la prévention et la gestion des catastrophes.		A la formulation du projet	SP/CONASUR	Stable	
Il n'y a pas de stocks pré-positionnés au niveau local pour prendre en charge les	Politique & Opérationnel	Les capacités opérationnelles déconcentrées ne sont pas réelles	Le stock national de sécurité peut être mis à contribution si cela est posé comme		A la formulation du projet	SP/CONASUR	En aggravation	



## VI. ARRANGEMENTS DE GESTION

### 6.1 Modalités d'exécution

La modalité d'exécution du projet sera la modalité de l'exécution nationale (NEX). Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est le partenaire de mise en œuvre du projet. Le projet sera placé sous la responsabilité du Secrétaire Permanent du CONASUR qui est le chef du projet. Cependant, pour la mise en œuvre de la composante renforcement des capacités de coordination du Bureau du RC (soit 360 000 US\$), un accord de coopération sera signé entre le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et le PNUD, en vue de permettre au Bureau du CR de procéder aux décaissements directs des sommes correspondantes et de rendre compte de leur utilisation au SP/CONASUR.



### 6.2 Dispositif

Le dispositif de Pilotage et de Gestion du Projet est le suivant :

Un Comité de pilotage, présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, regroupera:

- les dix chefs de file sectoriels des huit départements ministériels agissant comme points focaux du CONASUR : Santé, Action Sociale, Agriculture, Affaires Etrangères, Administration Territoriale, Transports, Technologie de l'Information et de la Communication, Education de Base ;
- un(e) représentant(e) du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- un(e) représentant(e) du Ministère en charge de l'Environnement ;
- un(e) représentant(e) du Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- un(e) représentant(e) du Ministère des Ressources Animales ;
- deux représentant(e) s des Partenaires techniques et financiers (SNU et PNUD) ;
- un(e) représentant(e) de la Croix Rouge du Burkina Faso ;
- un(e) représentant(e) des ONG et associations humanitaires.

Le Secrétaire Permanent du CONASUR assurera le secrétariat du comité de pilotage.

Le Comité de Pilotage a pour fonctions (i) de donner les orientations stratégiques et de superviser la mise en œuvre du projet, (ii) d'approuver les plans de travail et budgets annuels, les rapports d'activités et les rapports financiers du projet, (iii) de valider les avants projets de documents à caractère stratégique ou législatif produits dans le cadre du projet, (iv) de s'assurer que les ressources du projet sont gérées selon les normes requises et pour la réalisation des résultats prévus. Il se réunit deux fois au moins dans l'année pour approbation du plan de travail et le budget annuel et une deuxième fois pour examiner les progrès réalisés.

La Direction du projet est assurée par le Secrétaire Permanent du CONASUR. Elle sera chargée des responsabilités principales suivantes :

- La coordination et la gestion du programme;
- la mise en place de la contribution du Gouvernement
- L'élaboration des plans de travail et des budgets annuels consolidés ;
- La préparation des rapports techniques et financiers périodiques ;
- La gestion des relations avec les bailleurs de fonds et les partenaires du projet et le suivi de l'exécution des contrats ;
- L'appui conseil stratégique aux partenaires du projet et au comité de pilotage;
- La formation des acteurs ;
- La conception et l'exécution d'une stratégie de communication concernant le programme ;
- La mobilisation des fonds.
- Etc.

Elle veillera à l'insertion des activités du projet dans les activités quotidiennes des Directions Centrales actuelles du SP/CONASUR. Ces Directions seront chargées notamment de gérer les volets suivants :

- i. la planification et le suivi-évaluation (planification des activités, supervision de l'élaboration des stratégies et du projet de loi, suivi-évaluation des activités...) ainsi que la gestion et la mise à jour de la base de données sur les risques de catastrophes. A travers la Direction en charge du suivi, le projet appuiera :
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi-évaluation des activités du projet intégrant des indicateurs pertinents d'activités, de résultat et d'impact et impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de prévention et de gestion des catastrophes.
  - la réalisation d'une évaluation d'étape en fin de la première année, en vue d'identifier les acquis et d'ajuster les stratégies et les outils pour les deux dernières années du projet ;
  - la réalisation d'une revue annuelle chaque année. Celle de la troisième année sera une évaluation finale incluant une évaluation d'impact du Projet.
- ii. la gestion du système de surveillance et d'alerte précoce et du système d'information sur les catastrophes.
- iii. l'appui aux capacités d'intervention déconcentrées. La Direction en charge de ce volet coordonnera l'ensemble des activités d'appui au développement des capacités d'intervention, dont le renforcement des capacités locales ainsi que les actions pilotes de renforcement des capacités d'adaptation des communautés aux changements climatiques.

Les capacités opérationnelles du SP/ CONASUR seront renforcées par la mise à disposition du personnel suivant recruté sur les fonds du projet et comprenant:

- un Administrateur(e) Gestionnaire qui assurera la gestion opérationnelle du projet sous la supervision quotidienne du SP/CONASUR (Chef de Projet) et cosignera avec lui, les actes de dépenses ;
- un(e) Assistant(e) financier(e) et comptable ;
- une secrétaire ;
- un chauffeur ;
- un(e) Volontaire des Nations Unies international qui appuiera le SP/CONASUR dans les tâches de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles nationales de préparation, de réponse et de gestion de risques de catastrophe. Par ailleurs, bien que basé au sein du SP/CONASUR, il aura la charge d'appuyer particulièrement la mise en place des capacités minimum d'intervention au niveau des deux régions pilotes.
- deux Volontaires des Nations Unies Nationaux qui seront basés chacun dans une des régions pilotes (Ouahigouya et Bobo Dioulasso), avec pour mission d'appuyer les démembrements du CONASUR dans le développement des capacités locales de préparation, de prévention et de gestion des catastrophes. Sous la responsabilité du SP/

CONASUR et des Gouverneurs de Régions concernés, ils appuieront en particulier les structures locales dans:

- la mise en place et la gestion du système d'information sur les catastrophes;
- la formation des acteurs ;
- la mise en place des capacités d'intervention déconcentrées ;
- le suivi des activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques ;
- etc.
- un(e) expert (e) senior ayant pour mission d'être en appui au Cadre de concertation inter-agences et élargie aux bailleurs (crise alimentaire);
- un(e) expert(e) national chargé(e) de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes qui accompagnera l'expert senior dans les mêmes tâches.

Ce personnel, travaillera en étroite collaboration avec l'équipe pays et apportera, selon les besoins, une assistance technique au SP/CONASUR et au Gouvernement dans la mise en œuvre du plan multirisques, la formulation de la stratégie et la préparation de la réunion avec les bailleurs en vue de la mobilisation des ressources.

Des moyens logistiques (1véhicule, 2 motos, équipement informatique, matériel/équipement de bureau) seront acquis pour permettre au personnel recruté d'être opérationnels au niveau central et sur le terrain.

## **VII. CADRE GENERAL DE SUIVI - EVALUATION DU PROJET**

### ***7.1 Les modalités de suivi axé sur les résultats***

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD<sup>2</sup>, le projet sera suivi selon les modalités suivantes:

#### **7.1.1 Rapports obligatoires soumis par le/la Chef de projet pendant la durée du projet**

- o Un rapport trimestriel élaboré sur la base d'une revue trimestrielle permettra d'enregistrer les progrès du projet en vue de la réalisation des résultats attendus. Cette revue s'effectuera selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion de la Qualité ci-dessous.
- o Un rapport annuel devra être élaboré par le/a Chef de projet et partagé avec le Comité de Pilotage du Projet et les Comité des Résultats. Le rapport annuel devra être préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analyser la contribution annuelle du projet aux résultats attendus.

#### **7.1.2 Outils de suivi à disposition du/de la Chef de projet**

- o Un Journal des Problèmes devra être élaboré et mis à jour par le/la Chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement.
- o Sur la base de l'analyse de risque initial le journal des risques devra être régulièrement mis à jour, suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet.
- o Un Journal des enseignements tirés devra aussi être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de projet.

---

<sup>2</sup> <http://content.undp.org/go/userguide/results/>

### 7.1.3 Suivi effectué par l'Assurance du projet

- o Les journaux des risques et des problèmes devront être mis à jour dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base trimestrielle
- o Les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par le Chef de projet devront être saisies dans Atlas à la fin de chaque trimestre
- o Sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel sera présenté au Comité de Pilotage du Projet par l'Assurance du projet.
- o Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

### 7.1.4 Suivi effectué par le Comité de Pilotage du Projet

**Revue Annuelle :** sur la base du rapport annuel mentionné ci-dessus, une revue annuelle doit avoir lieu. Elle doit être menée par le Comité de Pilotage du Projet et les principales parties prenantes du projet doivent y participer. Elle s'attachera à évaluer les progrès du projet et sa contribution aux produits prévus, tout en s'assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats plus généraux de développement du CPAP.

Cette revue doit être organisée par le/la Chef de projet pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année, ou juste après, afin de mesurer la performance du projet et discuter du Plan de Travail Annuel pour l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue devra constituer une revue finale.

Le Comité de Pilotage du Projet peut aussi être sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.

### 7.15 Audit annuel du projet

Un Audit annuel du projet sera organisé par le PNUD conformément aux règles de procédures en matière d'exécution nationale.

## 7.2 Contrôle de qualité des activités

Format de la fiche de gestion de la qualité à utiliser pour le contrôle de qualité des activités

PRODUIT X:						
Activité X					Date de début: Date de fin:	
Livrable global						
Livrables par année						
Description de la mise en œuvre de l'activité						
Tâches prévues pour réaliser l'activité	Budget prévu (ventilé par tâche)	Echéancier indicatif				
		A1	A2	A3	A4	
1 <sup>er</sup> livrable :						
▪						
2 <sup>ème</sup> livrable						
▪						
Critères de qualité						
Critères de quantité						

Méthode de contrôle	
Date de revue	
Bénéficiaire(s) de l'activité	

### **VIII. CADRE JURIDIQUE DE MISE EN ŒUVRE**

Ce document de projet constitue l'instrument visé à l'article 1<sup>er</sup> du paragraphe 2 de l'accord type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement ; aux fins de l'accord de base, l'agent d'exécution dans le pays hôte sera le PNUD.

Les équipements et fournitures (y compris le carburant) nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le projet bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois mois.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

1. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
2. Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs, les produits et les activités du projet mais qui sont dus à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des augmentations de coûts dues à l'inflation ;

Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet le rééchelonnement de la fourniture d'apports déjà prévus, l'accroissement dû à l'inflation des coûts des services d'experts ou d'autres charges et la prise en considération du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.

## IX. ANNEXES



12	Mise en œuvre tardive du projet	Organisational	<p>pauvres. Ceci aura des conséquences négatives le taux de scolarisation la santé des pauvres et la sécurité. I=2 ; P =1</p> <p>Cela fera en sorte que le dialogue et le dialogue prévus pour conscientiser les dirigeants et les partenaires ne seront pas faits à temps et la réponse coordonnée ne sera pas prête à temps. Ce qui entrainera des retards de mise en œuvre des actions urgents aux bénéfices des populations et familles très pauvres et touchées par les catastrophes et les crises I = 3 ; P = 1</p>	<p>Le PNUD devra soumettre le projet au BCPR à temps et le BCPR devra approuver le projet et libérer le financement à temps. De manière à permettre la mise à disposition rapide du personnel de projet</p>	A la formulation du projet	Stable	
13	Evolution de la crise en Cote d'Ivoire	Politique	<p>la constituera un défi supplémentaire pour les mêmes acteurs et qui risque de peser sur les agendas et les décisions de financements Risque I = 4 ; P = 2</p>	<p>Cela dépend de la situation en Cote d'Ivoire sur lequel les acteurs locaux à Ouagadougou n'ont pas de contrôle</p>	A la formulation du projet	Stable	
14	Survenue d'une pandémie de Grippe A (H1N1)	Sécurité/Santité	<p>En cas de pandémie, les mesures d'endigement/cantonnement pourraient handicaper la mise en œuvre du projet et les risques de psychose au sein des populations. I = 4 ; P=4</p>	<p>Prévoir des mesures de protection pour le staff impliqué dans la mise en œuvre du projet. Inclure le staff au Business Continuity Plan du PNUD et prévoir les moyens sécuritaires, techniques et logistiques indispensables au fonctionnement autonome du projet</p>	Assurance du projet	En aggravation	Le Coordonnateur Résident

## ANNEXE 2 : ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

BCPR :	Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement
CAH:	Cadre d'Action de Hyōgo
CAP:	Consolidated Appeal Process
CCA:	Common Country Assessment
CEDEAO:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CERF :	Fonds d'Urgence des Nations Unies
CILSS :	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNLES :	Comité National de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse
CPAP:	Country Programme Action Plan ou Plan d'Action du Programme de Pays
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CONASUR :	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CORESUR :	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COPROSUR :	Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CODESUR :	Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVISUR :	Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DAMSE :	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles
DGCOOP :	Direction Générale de la Coopération
DGPC :	Direction Générale de la Protection Civile
DGPSA :	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DHD :	Développement Humain Durable
EBCVM :	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
FEWS NET:	Famine Early Warning System Network
IASC :	Inter Agency Standing Committee
IDH :	Indice de Développement Humain
IOM :	International Organisation for Migrations
MAHRH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASSN :	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEBA:	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MECV :	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MESSRS :	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MNRC :	Mécanisme National et Régional de Coordination des secours d'urgence et de Réhabilitation
MRA :	Ministère des Ressources Animales
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PA-SISA :	Plan d'Action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE :	Pays Pauvres Très Endettés
RRC :	Réduction des Risques et Catastrophes
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SNGRC :	Stratégie Nationale de prévention et de Gestion des Risques et Catastrophes
SNSA :	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNU :	Système des Nations Unies
SP/CONASUR :	Secrétariat Permanent/ Conseil National pour les Secours d'Urgence et de Réhabilitation
UGP :	Unité de Gestion du Projet
UNCT :	United Nations Country Team (Equipe pays des Nations Unies)
UNDAF :	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNOCHA :	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
VNU :	Volontaires des Nations Unies

## **ANNEXE 3 : Termes de Référence Génériques**

### **Poste de secrétaire technique du cadre de concertation de haut niveau sur la hausse des prix des produits de base et de l'énergie**

Titre : Secrétaire technique du cadre de concertation de haut niveau sur la hausse des prix des produits de base et de l'énergie; Contrat d'un an

Superviseur hiérarchique : Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

#### **Contexte**

Au cours des derniers mois, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production ont connu sur le marché international des hausses sans précédent. En fin mars 2008, l'indice FAO des prix alimentaires avait progressé de 57% par rapport à son niveau de mars 2007. Le prix du baril de pétrole a quant à lui dépassé le seuil symbolique de 140 dollars le baril. Cette hausse observée au niveau mondial des prix des produits de base et de l'énergie risque de réduire, voire d'annuler, les progrès enregistrés sur le chemin de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par les pays en développement, notamment les pays d'Afrique Subi Saharienne. A moyen et long terme, elle peut cependant constituer une opportunité pour le développement de l'agriculture et des énergies renouvelables comme le biocarburant ou la biomasse.

Ces nouveaux défis ont pu être discutés et analysés par la communauté internationale du développement lors de récentes conférences internationales organisées par le Système des Nations Unies (par exemple la CNUCED à Accra, la FAO à Rome). De ces réflexions, il ressort que la communauté internationale doit relever un double défi : (i) prendre des mesures à court terme (filets de sécurité sociaux et productifs) afin de s'assurer que la hausse des prix des produits de base n'affecte pas de façon plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales et (ii) permettre aux producteurs les plus défavorisés de bénéficier des opportunités offertes par l'augmentation des prix.

L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Sous Secrétaire Général et Coordonnateur des Secours d'Urgence (ERC) ont invité dans une lettre conjointe les équipes pays de terrain à coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies (SNU) et de l'ensemble des donateurs pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie cohérente qui permette de répondre autant aux défis humanitaires de court terme qu'aux défis de développement de long terme. C'est dans ce contexte que le Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso a mis en place un groupe de concertation de haut niveau. Ce groupe de concertation poursuit un triple objectif:

- Assurer un suivi régulier du diagnostic sur la crise et ses conséquences à court, moyen et long terme ;
- Alimenter et coordonner l'appui conseil des donateurs à l'attention du Gouvernement burkinabé ;
- Suivre et coordonner les interventions des donateurs en réponse à la crise.

Les analyses menées par ce cadre de concertation s'appuient notamment sur le rapport d'une mission dite « *initiative sur la flambée des prix agricoles* » (FAO-PAM-BM) et les résultats d'une première enquête en milieu urbain sur les conséquences de la hausse des prix sur le développement humain. D'autres travaux sont engagés.

#### **Objectifs**

- Tenir le secrétariat technique du cadre de concertation de haut niveau mis en place par le Système des Nations Unies ;
- Apporter un appui analytique au cadre de concertation de haut niveau sur les conséquences et enjeux de la hausse des prix des produits de base et de l'énergie ;

- Préparer le plaidoyer du Coordonnateur du Systèmes des Nations Unies et à l'équipe pays à l'attention du Gouvernement burkinabè sur les enjeux et conséquences de la hausse des prix des produits de base et de l'énergie ;
- Mettre en place un cadre de suivi des actions et appuis des donateurs à court, moyen et long terme pour faire face aux conséquences de la hausse des prix des produits de base et de l'énergie.

## **Tâches**

Sous la supervision générale du Coordonnateur du Système des Nations Unies, le/la titulaire du poste assumera les tâches suivantes :

1. Assurer le secrétariat des réunions du cadre de concertation de haut niveau (documentation, invitation, rédaction des comptes rendus) ;
2. Rédiger des «policy brief» à l'attention de l'équipe pays ;
3. Apporter un appui technique aux travaux d'analyse lancés par l'équipe pays et le Gouvernement burkinabè pour analyser l'impact de la hausse des prix de produit de base et de l'énergie ;
4. Monter des requêtes bancables à soumettre aux différents guichets annoncés par les agences de coopération internationales et les banques de développement ;
5. Participer aux réseaux de connaissance du Système des Nations Unies pour documenter les expériences et bonnes pratiques pays dans le domaine de lutte contre la hausse des prix des produits de bas et de l'énergie et ses conséquences ;
6. Participer activement aux réunions des groupes thématiques du Système des Nations Unies « activité génératrice de revenus » et « nutrition » en vue de contribuer à la revue à mi parcours de l'UNDAF ;
7. Accomplir toute autre tâche analogue que lui confie le coordonnateur du Système des Nations Unies.

## **Critères de sélection**

- Au moins un diplôme de troisième cycle en économie du développement, avec une spécialisation d'agroéconomiste ;
- De préférence au moins six années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire ;
- Une expérience dans le domaine de la nutrition ou de la politique énergétique constituerait un plus ;
- Nombreuses publications professionnelles ;
- Excellente connaissance des politiques de développement des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Capacité à communiquer couramment, à l'écrit et à l'oral en français ;
- Une bonne connaissance de l'anglais constituerait un atout.

## Expert national en Gestion des Risques de Catastrophes

### *I/Contexte*

Le Burkina Faso est un pays continental vulnérable aux catastrophes qui y sont de plus de plus récurrentes. Sa localisation géographique l'expose à plusieurs types de menaces.

Ainsi, sa situation dans la zone sahélienne avec une faible pluviométrie l'expose au phénomène de la désertification avec comme conséquences les sécheresses cycliques et des crises alimentaires consécutives. Depuis quelques années, le phénomène de changement climatique a engendré des inondations récurrentes dans la quasi-totalité du pays. Par ailleurs, sa localisation dans la ceinture méningitique se traduit par des épidémies annuelles souvent meurtrières.

Les principales catastrophes enregistrées par le Burkina Faso ces dix (10) dernières années sont les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les sécheresses, les inondations et les mouvements de populations subséquentes. Le profil humanitaire est complété par une situation nutritionnelle et alimentaire chroniquement préoccupante et des conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs, plus récurrents et de plus en plus meurtriers.

Plus récemment, l'impact de la crise alimentaire globale consécutive à la hausse du prix des produits alimentaires de grande consommation et de l'énergie a eu des conséquences en termes d'aggravation de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'état sanitaire des groupes les plus vulnérables parmi les populations des milieux urbains et péri urbains. Enfin, à l'instar des autres les pays, le Burkina Faso n'est pas à l'abri de l'épidémie émergente de grippe A.

Dans ce contexte déjà fragile, la survenue au Burkina Faso d'une catastrophe majeure ou la succession de catastrophes mal gérées pourrait mettre à mal les efforts de développement déployés par le pays avec l'aide de ses partenaires.

Cependant, face à la limitation des ressources et des capacités nationales de préparation et de réponse aux catastrophes, la Communauté Internationale à travers le Système des Nations Unies est souvent sollicitée pour les interventions réactives de réponse aux catastrophes. Dans le cadre d'une perspective à moyen et long terme, l'identification d'une stratégie de renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de gestion des risques de catastrophes apparaît donc comme une nécessité, surtout dans le nouveau contexte mondial marqué par les risques de réduction des flux de l'aide internationale. Cette vision s'est déjà concrétisée en 2008 et 2009 par l'appui au Gouvernement pour l'élaboration d'un Plan multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes et l'organisation d'un exercice de simulation. Le renforcement des capacités du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) constitue la prochaine étape du processus d'appui en cours.

L'Unité d'Appui à la Coordination du Système des Nations Unies – UAC est chargée d'assurer un appui fonctionnel au Coordinateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Burkina. En collaboration avec l'UNCT, un projet de renforcement des capacités nationales, avec comme composante le renforcement des capacités du CONASUR, a été soumis au financement du PNUD/BCPR. Dans cette optique, il est donc proposé la création d'un poste de Spécialiste en Gestion des Risques de Catastrophes aux fins d'appuyer le Coordonnateur Résident et l'UNCT dans les activités liées à la gestion des risques de catastrophes et de constituer l'assurance du projet de renforcement des capacités du CONASUR au sein de l'UAC.

### *II/ Objectifs*

- Apporter un appui au Coordonnateur Résident du SNU et à l'UNCT pour la coordination des activités relatives à la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes à travers la mise en œuvre d'activités pertinentes et l'animation des cadres de coordination et de concertation existants ou à mettre en place ;
- Appuyer la mise en œuvre de l'accompagnement sollicité par le Gouvernement burkinabè pour le renforcement des capacités nationales de préparation et de réponse aux catastrophes. Il s'agira précisément d'œuvrer en tant qu'assurance pour l'exécution du projet de renforcement des capacités du CONASUR et de contribuer à l'élaboration des documents de stratégies en matière de prévention et de réponse aux catastrophes.

### **III/ Fonctions**

Sous la direction du Coordonnateur Résident du SNU et sous la supervision du Spécialiste à la Coordination, le Spécialiste en Gestion des Risques de Catastrophes devra principalement :

1. Soutenir le Coordonnateur Résident du SNU et l'Equipe de pays des Nations Unies du Burkina Faso dans la coordination des activités de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes ;
2. S'assurer de la mise en place, de l'animation et du bon fonctionnement des mécanismes de coordination inter agence incluant les ONG, le Mouvement de la Croix Rouge, les donateurs et, au besoin, le Gouvernement ;
3. Participer à l'élaboration de stratégies, de politiques et d'actions pertinentes pour la réponse en cas de crise ;
4. Coordonner la mobilisation des ressources nécessaires à la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes grâce à une liaison permanente avec les donateurs et à travers les différents fonds et mécanismes de mobilisation de ressources (CAP, Flash Appeals, CERF, UNTFHS, etc.) ;
5. Diriger/coordonner des missions et des activités de réduction des risques de catastrophe au niveau national et s'assurer que les divers plans de préparation et d'urgence sont à jour, cohérents et bien coordonnés ;
6. Soutenir les activités en matière de plaidoyer/advocacy et d'information du public en collectant et diffusant des informations pertinentes pour la communauté des bailleurs de fonds ;
7. Assurer le contrôle de qualité ('quality assurance') de la mise en œuvre du projet d'appui pour le renforcement des capacités du CONASUR en matière de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes;
8. Promouvoir les activités de gestion des risques de catastrophes au niveau national, régional et provincial. ;
9. Contribuer à la vulgarisation du Cadre d'Action de Hyōgo pour des communautés résilientes face aux catastrophes et appuyer les autorités nationales (CONASUR) pour sa mise en œuvre du CAH au niveau national ;
10. S'assurer de la prise en compte, au niveau de l'UNCT et au niveau national, de la Gestion des Risques de Catastrophes aussi bien dans les processus de planification du développement que dans les programmes de prévention, de préparation, de réponse aux urgences et de réhabilitation ;
11. Accomplir toute autre tâche relative à la gestion des risques que lui confie le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies.

### **IV/ Qualifications et compétences requises**

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (minimum licence) en sciences politiques ou sociales, en sociologie, en droit, en relations internationales ou dans un domaine connexe ;
- Avoir de bonnes notions en gestion des risques de catastrophes et en gestion et suivi de projets ;
- Justifier d'au moins cinq années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes, ainsi que dans celui de la Réduction des Risques de Catastrophe ;
- Avoir une expérience en matière de mobilisation de ressources pour la réponse humanitaire ;
- Avoir des compétences en communication interpersonnelle et justifier d'une expérience de travail dans un environnement multiculturel ;
- Avoir des compétences en matière de communication;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Avoir l'expérience de la coordination des activités humanitaires ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Maîtriser le Français (écrit et parlé) et avoir de bonnes connaissances de l'Anglais ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte humanitaire du Burkina Faso.

**VNU international(e)  
pour le  
Renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du Conseil National de  
Secours d'Urgence (CONASUR)**

**I. Contexte**

Le Burkina Faso est un pays continental vulnérable aux catastrophes qui y sont de plus de plus récurrentes. Sa localisation géographique l'expose également à plusieurs types de menaces.

Ainsi, sa situation dans la zone sahélienne avec une faible pluviométrie l'expose au phénomène de la désertification avec comme conséquences les sécheresses cycliques et des crises alimentaires consécutives. Depuis quelques années, le phénomène de changement climatique a entraîné des inondations récurrentes dans la quasi-totalité du pays. Par ailleurs, sa localisation dans la ceinture méningitique se traduit par des épidémies annuelles souvent meurtrières.

Les principales catastrophes enregistrées par le Burkina Faso ces dix (10) dernières années sont les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les sécheresses, les inondations et les mouvements massifs de populations. En outre, les conflits inter communautaires entre agriculteurs et éleveurs sont devenus récurrents et de plus en plus meurtriers.

Enfin, l'impact de la crise alimentaire émergente consécutive à la hausse du prix des produits alimentaires et de grande consommation se fait déjà ressentir au niveau des populations avec des conséquences en termes de d'aggravation de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'état sanitaire des groupes les plus vulnérables.

Au regard de la récurrence de certaines catastrophes, des souffrances vécues par les populations concernées, des pertes en vies humaines et des dégâts matériels enregistrés, le Gouvernement a mis en place en 1993 une plate forme de gestion des urgences, intitulé: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Cependant, face aux limites des capacités de réponse du CONASUR, la communauté internationale, à travers les agences des Nations Unies, les agences de coopération bilatérale et multilatérale et les institutions non gouvernementales sont souvent sollicitées pour une 'assistance humanitaire ad hoc' lors des crises.

La survenue au Burkina Faso d'une catastrophe majeure ou la succession de catastrophes mal gérées pourrait mettre à rude épreuve la base des efforts de développement déployés par le pays avec l'aide de ses partenaires. Dans ce contexte, l'identification d'une stratégie pertinente pour le renforcement des capacités nationales en matière de prévention, de mitigation, de préparation et de gestion des risques de catastrophes apparaissait comme une nécessité. C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration du Plan National Multirisques de Prévention et de Réponse aux Catastrophes et sa validation au cours d'un atelier organisé les 16 et 17 octobre 2008.

En outre, suite à une requête du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) pour un appui par le SNU, le PNUD a initié un projet de renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes. Le recrutement de Volontaires des Nations Unies s'inscrit donc dans le cadre de l'exécution de ce projet d'appui dont le principal bénéficiaire sera le CONASUR et ses structures décentralisées au niveau régional.

**II. Objectifs**

- Assister le Gouvernement (MASSN et CONASUR) dans le cadre de l'accompagnement sollicité par le Gouvernement burkinabè pour le renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes
- Appuyer le Gouvernement pour la mise en œuvre du Projet d'appui pour le renforcement des capacités du CONASUR.

### III. Fonctions

Sous la direction et la supervision du Secrétaire Permanent du CONASUR, Chef du projet, le/la VNU international(e) devra principalement :

1. Apporter un appui pour la mise en œuvre effective et le suivi – évaluation du projet de renforcement des capacités du CONASUR ;
2. Elaborer, pour le compte du Gouvernement, et en collaboration avec les personnes ressources, une Stratégie nationale de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes assortie d'une Loi d'orientation ;
3. Soutenir le CONASUR pour la coordination des activités de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes ;
4. Appuyer la mise en place et le fonctionnement au sein du CONASUR d'un Système d'Information performant et efficace sur les risques de catastrophes ;
5. Appuyer la mise en œuvre du plan de contingence national et l'élaboration de plans de contingence au niveau régional et, le cas échéant, au niveau provincial, et les activités connexes ;
6. Créer et entretenir des relations fonctionnelles avec le SNU (CR, chefs d'agences, Spécialiste en Gestion des Risques de Catastrophes et points focaux humanitaires des agences) les institutions gouvernementales, les ONG et le Mouvement de la Croix Rouge ;
7. Apporter leur appui pour toute activité entrant dans le cadre du renforcement des capacités du CONASUR.

### IV. Qualifications

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (maîtrise ou équivalent) en sciences politiques, en sociologie, en droit, en relations internationales ou dans un domaine connexe
- Justifier d'au moins quatre années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes, ou dans celui de la Réduction des Risques de Catastrophe
- Disposer d'une expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi – évaluation de projets et programmes
- Justifier d'une expérience solide dans le domaine du renforcement organisationnel et dans la collaboration avec des institutions gouvernementales
- Justifier d'une expérience dans l'organisation de consultations à l'échelle nationale
- Avoir une expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de documents de politique, de stratégie (politiques et stratégies nationales, lois d'orientation), de plans de contingence ou de préparation contre les catastrophes et d'outils de travail
- Etre familier avec la Réduction des Risques de Catastrophes et des Vulnérabilités
- Avoir des compétences interpersonnelles et de bonnes qualités de communication
- Avoir une expérience de travail dans un environnement multiculturel
- Avoir de bonnes connaissances de l'outil informatique
- Avoir une bonne maîtrise du Français (écrit et parlé) et des connaissances de travail de l'Anglais
- Etre sensible à l'approche Genre et au VIH/Sida.

# **VNU Nationaux décentralisés pour le Renforcement des capacités des structures décentralisées du Conseil National de Secours d'Urgence (CONASUR)**

## **I. Contexte**

Le Burkina Faso est un pays continental vulnérable aux catastrophes qui y sont de plus de plus récurrentes. Sa localisation géographique l'expose également à plusieurs types de menaces.

Ainsi, sa situation dans la zone sahélienne avec une faible pluviométrie l'expose au phénomène de la désertification avec comme conséquences les sécheresses cycliques et des crises alimentaires consécutives. Depuis quelques années, le phénomène de changement climatique a entraîné des inondations récurrentes dans la quasi-totalité du pays. Par ailleurs, sa localisation dans la ceinture méningitique se traduit par des épidémies annuelles souvent meurtrières.

Les principales catastrophes enregistrées par le Burkina Faso ces dix (10) dernières années sont les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les sécheresses, les inondations et les mouvements massifs de populations. En outre, les conflits inter communautaires entre agriculteurs et éleveurs sont devenus récurrents et de plus en plus meurtriers.

Enfin, l'impact de la crise alimentaire émergente consécutive à la hausse du prix des produits alimentaires et de grande consommation se fait déjà ressentir au niveau des populations avec des conséquences en termes de d'aggravation de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'état sanitaire des groupes les plus vulnérables.

Au regard de la récurrence de certaines catastrophes, des souffrances vécues par les populations concernées, des pertes en vies humaines et des dégâts matériels enregistrés, le Gouvernement a mis en place en 1993 une plate forme de gestion des urgences, intitulé: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Cependant, face aux limites des capacités de réponse du CONASUR, la communauté internationale, à travers les agences des Nations Unies, les agences de coopération bilatérale et multilatérale et les institutions non gouvernementales sont souvent sollicitées pour une 'assistance humanitaire ad hoc' lors des crises.

La survenue au Burkina Faso d'une catastrophe majeure ou la succession de catastrophes mal gérées pourrait mettre à rude épreuve la base des efforts de développement déployés par le pays avec l'aide de ses partenaires. Dans ce contexte, l'identification d'une stratégie pertinente pour le renforcement des capacités nationales en matière de prévention, de mitigation, de préparation et de gestion des risques de catastrophes apparaissait comme une nécessité. C'est dans cette optique que s'inscrit l'élaboration du Plan National Multirisques de Prévention et de Réponse aux Catastrophes et sa validation au cours d'un atelier organisé les 16 et 17 octobre 2008.

En outre, suite à une requête du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) pour un appui par le SNU, le PNUD a initié un projet de renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes. Le recrutement de Volontaires des Nations Unies s'inscrit donc dans le cadre de l'exécution de ce projet d'appui dont le principal bénéficiaire sera le CONASUR et ses structures décentralisées au niveau régional.

## **II. Objectifs**

Assister le Gouvernement (MASSN et CONASUR) dans le cadre de l'accompagnement sollicité par le Gouvernement burkinabè pour le renforcement des capacités nationales de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes.

## **III. Fonctions**

Sous la direction du Secrétaire Permanent du CONASUR et la supervision des Gouverneurs des régions ciblées, les VNU nationaux devront principalement :

1. Apporter un appui pour la mise en œuvre effective du projet de renforcement des capacités du CONASUR au niveau décentralisé ;

2. Apporter un appui aux autorités responsables des instances décentralisées du CONASUR pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de contingence régionaux et des activités connexes ;
3. Soutenir les autorités locales pour la coordination des activités de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes ;
4. Mener des activités de Réduction des Risques de Catastrophes avec les communautés, principalement les associations féminines et autres groupes vulnérables, selon des approches participatives pertinentes ;
5. Créer et entretenir des relations fonctionnelles avec les acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes au niveau décentralisé ;
6. Créer et entretenir des relations fonctionnelles avec les VNU déployés par le PNUD dans le cadre du projet d'appui à la décentralisation ;
7. Apporter leur appui pour toute activité entrant dans le cadre du renforcement des capacités des structures décentralisées du CONASUR et des communautés.

#### IV. Qualifications

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire en sciences politiques, en sociologie, en droit, en relations internationales ou dans un domaine connexe
- Justifier d'au moins d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes, ou dans celui de la Réduction des Risques de Catastrophe
- Justifier d'une expérience dans le domaine du renforcement organisationnel et dans la collaboration avec des institutions gouvernementales
- Avoir une bonne connaissance des approches communautaires
- Etre familier avec la Réduction des Risques de Catastrophes et des Vulnérabilités
- Avoir des compétences interpersonnelles et de bonnes qualités de communication
- Avoir de bonnes connaissances de l'outil informatique
- Avoir une bonne maîtrise du Français (écrit et parlé) et des connaissances de travail de l'Anglais
- Etre sensible à l'approche Genre et à la problématique du VIH/Sida.